



# Journée d'échange et d'information



## Sommaire

Ouverture .....	5
Étude : Convergences entre politique d'accessibilité et la prise en compte des besoins des personnes âgées .....	8
Outil : Expertise flash : Diagnostic de l'accessibilité .....	11
Initiative : « Rue aux enfants / rue aux aînés » .....	13
Bonnes pratiques : « Accessibilité des centres bourgs, commune de Glisy » .....	16
L'intergénérationnel et un exemple de mise en pratique au collège Georges Braque (Paris 13 <sup>e</sup> ) .....	18
Cadre réglementaire : « Habitat accessible – habitat adaptable .....	22
Initiative : « Coordonner la politique de l'habitat avec les exigences de vie sociale » .....	24
Initiative : « Habitat partagé-habitat accompagné » .....	27
Débat : Domotique : les enjeux de la stimulation et du « faire avec » .....	29
Réseau « Villa/village ami(e) des aînés .....	33
Initiative « L'adaptation des logements dans un parc social » .....	35
Labels .....	37
Clôture .....	41
Glossaire .....	42



## Ouverture

**Brigitte THORIN**, Délégation ministérielle à l'accessibilité

L'intitulé de cette journée « *Dedans, dehors, de l'accessibilité du logement à celle de l'espace public* » peut être déroutant pour certains, mais il se veut ambitieux.

Notre pays compte aujourd'hui 16 millions de personnes de plus de 60 ans, soit 1 français sur 4 et ce sera 1 français sur 3 d'ici 2050 en raison du vieillissement de la population. Face à ce choc démographique annoncé, on peut se demander si la guerre des générations est un sujet auquel on doit s'intéresser ou bien s'il s'agit plutôt de combattre résolument ces préjugés et nous assurer que nous faisons tout pour que nos aînés puissent bénéficier de tout ce que la société met à leur disposition de la même façon que les personnes handicapées qui ont un besoin vital d'accessibilité pour pouvoir exercer leur pleine citoyenneté dans notre société.



Nous nous sommes fixé l'objectif de changer le regard porté par la société sur les seniors et de nous assurer que l'accessibilité serve leurs intérêts. Parce que nous n'aimons pas stigmatiser les publics, quels qu'ils soient, nous avons pris le parti de l'intergénérationnel. Les médias se demandent souvent si les liens entre les générations ne risquent pas de se distendre, mais rien ne le laisse à penser. Au contraire, nous n'avons jamais constaté autant de liens intergénérationnels et l'allongement de la durée de vie constitue sans conteste un formidable levier de lien social. La dimension de l'intergénérationnel est au cœur tant de notre avenir collectif que de nos trajectoires singulières. L'enjeu majeur de notre société est la prévention afin que le désir de vivre à domicile dans de bonnes conditions le plus longtemps possible reste conciliable avec l'allongement constant de la durée de vie. Le but étant que les années gagnées riment le plus possible avec bonne santé, ce qui sous-entend des notions parfois assez contre-intuitives comme l'ascenseur. En effet, ce dernier permet aux seniors de se rendre dans les étages, mais c'est aussi un lieu de convivialité. Il faut donc des ascenseurs et des cages d'escalier bien entretenues pour rencontrer ses voisins et favoriser le lien intergénérationnel qui permet un meilleur épanouissement de chacun.

Les pistes de réflexion et d'action sont très nombreuses et couvrent des sujets aussi divers que la nutrition, la pratique régulière d'un sport et un mode de vie plus sain, qui sont essentiels, mais ne seront pas évoqués aujourd'hui. En revanche, l'adaptation du logement aux besoins des seniors sera au cœur de nos échanges, parce le logement constitue un symbole fort d'autonomie dans notre société et que son adaptation est essentielle. Pouvoir rester chez soi indépendamment de son âge et des déficiences ponctuelles qui l'accompagnent souvent est aujourd'hui une demande des plus légitimes que personne ne songerait à contester. Cela impose donc que l'habitat s'adapte aux besoins de ses occupants. La Loi Handicap du 11 février 2005 a réaffirmé le droit des personnes handicapées et de toute personne ayant des besoins spécifiques à bénéficier d'adaptations pour pouvoir vivre décemment au même titre que n'importe quel autre citoyen. Cependant cette exigence citoyenne d'adaptation ne doit pas s'arrêter au seuil des logements car l'espace privé ne doit pas être séparé de l'espace public. Depuis le 11 février 2005, la politique gouvernementale conduite de mise en accessibilité de l'ensemble de la chaîne de déplacements va bien au-delà de la seule politique du handicap. Elle contribue à conforter la qualité de l'usage pour tous et à modeler une société plus humaine, plus ouverte et plus inclusive. Elle vise enfin à permettre aux personnes âgées, comme aux personnes handicapées, de participer pleinement à la vie sociale, culturelle et économique de leur environnement immédiat. Ce leitmotiv sera décliné aujourd'hui sous de multiples facettes, avec un zoom sur le programme expérimental de revitalisation des centres bourgs, qui est un enjeu majeur pour l'égalité des territoires. Ce dispositif s'adresse aussi

bien aux communes rurales, qui connaissent un déclin démographique et une dévitalisation de leur centre historique, qu'aux communes périurbaines qui voient croître la demande de logements, d'équipements et de services. Les projets d'habitat partagé accompagné et de nombreux modèles innovants d'habitat de personnes handicapées et de personnes âgées seront évoqués aujourd'hui car il faut que ces bonnes pratiques essaient sur tout le territoire.

Nous ferons également un focus sur la domotique, mot compliqué qui traduit en réalité une idée très simple, mettre les nouvelles technologies au service des personnes. Elle facilite en effet grandement la vie de milliers de concitoyens en simplifiant leurs tâches au sein du foyer, en limitant leurs déplacements et en leur assurant confort, sécurité et une autonomie renforcée. Sans oublier l'enjeu qu'on ne fasse pas tout à la place de la personne concernée, mais qu'on l'accompagne et qu'on lui facilite la vie parce qu'il est indispensable que la personne puisse avoir des activités pour maintenir son autonomie.

Une autre révolution qui sera étudiée aujourd'hui est la labellisation pour la promotion de logements adaptés à la personne âgée, alliant confort et sécurité. Il est important de valoriser ces démarches parce qu'elles permettent de rendre visibles tous les efforts que la société fait pour bâtir une société plus active.

**Serge GUERIN**, *Sociologue*

Le titre même de ces rencontres est extrêmement intéressant et fort. Le terme « aînés » au pluriel est très important et rappelle qu'il y a une diversité de personnes et que l'âge ne nous définit pas. Aujourd'hui en France, on a tendance à se définir uniquement par notre identité, souvent l'identité religieuse, et c'est un recul dramatique par rapport à ce qu'a été la République. Rappeler qu'il y a un « S » à « personnes », c'est rappeler que la société est composée d'êtres humains qui se définissent de manières multiples. 16 millions de personnes de plus de 60 ans représentent tout autant de paradoxes, voire même de contradictions, parfois fortes. Il faut l'accepter et trouver un équilibre.

Deuxième élément, le dedans-dehors de l'accessibilité du logement et de l'espace public sont aussi des termes essentiels, car le dedans favorise le dehors, mais le dehors ne doit pas oublier qu'il y a un dedans. Il faut créer des passerelles entre les deux pour permettre aux personnes d'être suffisamment bien dedans pour avoir envie d'aller dehors. Concernant cette tentation du dedans, on parle beaucoup de portage des repas, mais je préfère le partage des repas où on accompagne les personnes et on les aide à aller à l'extérieur avec d'autres personnes. Apporter des repas est plus rapide et parfois moins cher que d'accompagner les personnes, mais elles mangent souvent mieux quand elles sont accompagnées et le risque qu'elles n'aient pas touché à leur repas diminue.

Il faut aussi tout simplement penser au plaisir. Trop souvent, nous sommes dans des logiques médico-sociales, considérant qu'il faut faire attention aux personnes et qu'elles ne prennent pas de risques, mais le premier risque d'une vie, c'est de s'ennuyer. Les seniors doivent aussi prendre des risques, même si ça peut avoir des conséquences difficiles car avoir envie de vivre est quand même le meilleur des médicaments. Il faut évidemment des normes et des limites, mais ne pourrait-on donc pas lâcher un peu la bride à des discours trop sanitaires pour aussi écouter l'envie de vivre ? Cette réflexion à propos du dedans-dehors est très forte autour de cette notion. C'est d'abord le plaisir d'être bien dedans, mais il s'agit aussi du plaisir des personnes à être bien dehors. Dehors, c'est le quotidien des personnes, le territoire, la ville. C'est extrêmement important, parce qu'il ne faut pas seulement un lieu où la personne vit, mais il faut aussi tout ce qu'il y a autour d'elle.



On parle beaucoup d'Internet, du numérique et il en faut, dès lors que ça ne remplace pas l'être humain et qu'on comprend que c'est un outil au service du développement des personnes. Néanmoins, il faut d'abord commencer à penser aux 500 m que la personne fait quand elle sort de chez elle, penser à la bienveillance, à l'amabilité, à la gentillesse, à la peur qu'elle ressent à cause de la circulation automobile ou parce que la personne ne s'intéresse pas à vous, etc. Il y a tout ça à réfléchir, donc de dedans-dehors, c'est aussi nous obliger à se dire que les personnes âgées sont comme les autres, qu'elles ont besoin d'aller dehors et ce qui fait une société, c'est justement ce dedans/dehors, avec le droit à une intimité.

Ces problématiques de dedans/dehors relèvent de la façon dont les plus âgés participent avec les autres à la vie locale, car ce sont d'abord des citoyens. Non seulement les seniors sont là, mais, en plus, ils sont utiles à la ville, à la société et à tout le monde, car ils vont nous forcer à inventer un dehors qui concerne les gens de tous les âges. Or l'enjeu est de créer une France qui soit accessible à tous les âges, au sens humain du terme. La guerre des générations n'aura pas lieu et il faut continuer à valoriser l'intergénérationnel pour inventer une société où toutes les générations peuvent se transmettre quelque chose, se former et s'informer, que ce soit les plus âgés ou les plus les jeunes.



# Étude : Convergences entre politique d'accessibilité et la prise en compte des besoins des personnes âgées

Nicolas MERLE, CEREMA

Le CEREMA est un établissement public qui dépend du ministère de la transition écologique et solidaire et des territoires et qui est présent sur tout le territoire français. Au-delà de ses publications, le CEREMA mène un certain nombre de d'études de capitalisation, de retour d'expérience et de veille réglementaire. Il appuie les collectivités territoriales, les territoires, et l'État et a des missions d'information et de diffusion, notamment au travers d'un programme appelé « *Une voirie pour tous* ». Ce programme s'appuie sur un certain nombre de journées d'échanges organisées sur tout le territoire français, ce qui permet de toucher des collectivités, des associations d'usagers et des professionnels un peu partout en France. Ce réseau dispose aussi d'un site internet qui permet d'accéder à toute la ressource sur ces journées et sur des aménagements de l'espace public et de la voirie. Le deuxième programme transversal, très en lien avec la journée d'aujourd'hui, est le programme « *Ville accessible à tous* ». Il a été lancé dans les années 2000 et porte sur l'accessibilité de la chaîne de déplacement du cadre bâti au transport, en passant par l'espace public. C'est dans ce cadre que nous réalisons ces études qui sont ensuite présentées et valorisées.

Amélie GOEPP, CEREMA

Les deux commandes qui ont été passées en 2015 au CEREMA se recoupaient partiellement. La première était une commande d'un document interne pour les différentes directions du ministère. Il consistait à évaluer la manière dont la réglementation sur l'accessibilité répondait ou non aux besoins des personnes âgées. Nous avons donc travaillé sur les questions de la voirie, du transport et du bâti avec une collègue spécialisée sur les questions de vieillissement. La deuxième commande concernait l'élaboration d'une fiche plus opérationnelle promouvant les aménagements favorables aux piétons seniors. Dans le cadre de ces deux études, nous avons travaillé en parallèle sur la bibliographie et les entretiens, car il était nécessaire pour nous qui étions plutôt experts sur l'accessibilité des personnes handicapées, de mieux appréhender cette population. Nous avons donc lu des ouvrages pour mieux connaître la cible et nous avons réalisé une dizaine d'entretiens auprès de professionnels, d'associations de personnes âgées, d'ergothérapeutes, architectes etc. Nous avons pu constater l'importance de cette population et le fait qu'il n'y avait pas de définition. En effet, nous avons eu des difficultés à dire ce qu'était une personne âgée, car l'âge n'est qu'un critère, car la situation de chacun, son parcours de vie, ses capacités à se déplacer, le fait qu'elle soit en ville ou à la campagne ont une influence non négligeable sur ses attentes et ses possibilités. Nous avons aussi constaté les besoins fondamentaux de ces personnes qui ont besoin de convivialité, d'être rassurées, de se sentir en sécurité pour sortir de chez soi, de pouvoir accéder à toutes ces fonctions et un besoin d'agrément pour des activités de loisir.

Ce premier constat nous a permis de faire émerger des besoins et des difficultés que nous avons comparés à l'ensemble des textes réglementaires pour voir s'il y avait convergence, divergence ou des manques à combler. Nous avons eu besoin de lister l'ensemble des difficultés que nous avons identifiées et nous les avons classées en quatre familles : la diminution des fonctions physiques, les difficultés sensorielles, la diminution des fonctions cognitives et les appréhensions et obstacles mentaux. Ce travail nous a permis de faire émerger un certain nombre de préconisations et ce sont ces dernières que nous avons comparées avec la réglementation existante.





Un autre point important est que nous avons constaté que le territoire de vie des personnes âgées avait tendance à diminuer avec le temps et avec la baisse des capacités. Il était donc d'autant plus important de travailler à l'échelle du quartier pour avoir une offre de transport fiable, des espaces de convivialité, des services, des commerces et des logements accessibles.

À l'issue de ce travail d'analyse, nous avons constaté qu'il n'y avait pas de divergences notables entre les besoins identifiés et les textes liés à l'accessibilité et qu'il existait des points de convergence importants, notamment sur les difficultés de marche et la baisse de l'acuité visuelle. Nous avons aussi identifié des points de convergence partiels présents dans les textes, mais qui pourraient être renforcés sur certains maillons de la chaîne du déplacement, tels que la perte de force et la difficulté de préhension, la lisibilité des entrées, l'aménagement des carrefours, la peur de chuter et un éclairage suffisant. D'autres points relèvent par ailleurs de l'environnement humain et évoquent la solidarité, l'attention et la peur des imprévus. D'autre part, un certain nombre de besoins spécifiques ne sont pas vraiment couverts par les textes réglementaires. Ils relèvent de la famille « Appréhension, obstacles mentaux » et sont réellement plus spécifiques à un public âgé qu'à un public handicapé. En revanche, nous avons retrouvé certaines convergences avec les difficultés physiques et sensorielles. Le manque global concerne donc plutôt les obstacles mentaux et les appréhensions, avec des actions plutôt sur l'humain.

Nous avons émis un certain nombre de préconisations qui permettraient de mieux prendre en compte les difficultés des personnes âgées, mais ce sont en partie des choses que nous portions déjà par rapport à la prise en compte des handicaps psychiques et mentaux. Ces préconisations concernent la lisibilité des espaces, l'ergonomie, la qualité du cadre de vie. La nécessité d'avoir des assises, des appuis et des toilettes dans les bâtiments et dans l'espace public sont également des points importants. Ces différents aspects seront utilement intégrés à l'échelle du quartier, et dans des démarches de planification et afin d'intégrer le besoin d'une offre globale de services, de transports et de logement.

Nous avons bien vu que l'approche réglementaire n'était pas le seul moyen d'améliorer la prise en compte des personnes âgées à travers la notion d'accessibilité. Des points réglementaires pourraient être renforcés, mais il faut aussi innover et capitaliser toutes les expériences. Des préconisations pourraient d'ores et déjà être intégrées dans les plans et schémas existants car des actions diagnostic, de communication et de sensibilisation sont aussi importantes. D'autre part, des préconisations méthodologiques permettraient de valoriser les bonnes pratiques et d'améliorer la prise en compte des personnes âgées.

### **Nicolas MERLE**

Pour que l'espace public soit favorable à sa fréquentation par les seniors, il doit être accueillant, qu'il comprenne tous les équipements permettant à une personne de s'y déplacer et d'y séjourner avec le confort requis, qu'il permette d'accéder aux lieux qu'on souhaite rejoindre et que les transports en commun soient accessibles.

Pour que cet espace public soit praticable, il doit être conforme aux règles d'accessibilité et que les équipements prévus dans la réglementation soient aussi favorables aux déplacements des seniors. Il doit comprendre des espaces de cheminement suffisamment larges et contrastés visuellement et tactilement et ne pas comporter de dénivelé, de ressaut ou d'obstacle, car nous avons constaté lors de notre étude que la mortalité des seniors était davantage représentée dans les chutes que dans les accidents de la circulation routière.

Pour favoriser la sécurité des piétons, en particulier des seniors qui sont surreprésentés dans les accidents mortels de la circulation, il faudrait modérer la vitesse de circulation en ville, aménager les traversées piétonnes et les raccourcir ou aménager un refuge quand ce n'est pas possible et aménager des bandes de part et d'autre pour permettre à la personne de se reposer avant ou après la traversée, car c'est là où l'appréhension est la plus forte.

La visibilité est aussi très importante et il faut veiller à une visibilité dégagée pour les automobilistes et pour les piétons. Les personnes âgées ont en effet plus de difficulté à percevoir la vitesse des véhicules et à se situer dans l'espace.

Enfin, la participation des seniors est nécessaire pour concevoir un espace public qui leur soit adapté et pour rester dans une approche d'amélioration continue.

**Serge GUERIN**

L'élément essentiel est bien de construire avec les personnes. Il s'agit de voir comment construire avec plus de méthodologie, tout en facilitant l'écoute et la sensibilisation.

## Outil : « Expertise flash : diagnostic de l'accessibilité »

Juliette MAITRE, CEREMA

Le CEREMA a développé un outil à destination des collectivités, des aménageurs, des architectes et des urbanistes pour les sensibiliser à prendre en compte, dans les projets d'aménagement, le point de vue des personnes les plus vulnérables du fait de leur âge ou de leur handicap. Il s'agit de partir des personnes les plus vulnérables pour montrer ce qui pourrait améliorer la qualité de vie de tous. Ce travail a été réalisé en premier lieu dans le cadre des EcoQuartiers, avec des collègues, notamment plus spécifiquement axés sur les personnes âgées et en croisant avec travaux de chercheurs.



Nous avons créé des catégories d'usagers pour rendre les choses très visuelles. Elles comprennent les personnes handicapées, les personnes âgées, les enfants et les familles avec enfants. Cela permet de montrer qu'on répond parfois bien aux besoins de certains, mais qu'il peut aussi y avoir des choses contradictoires. Ensuite, nous avons traité la notion de « Habiter », qui ne comprend pas seulement le logement, mais tout ce qui concerne les déplacements dans et en dehors du quartier, les services, les loisirs et l'accès à l'information. Puis, nous avons commencé à travailler sur des catégories qui ne figurent pas du tout dans la réglementation et nous avons défini des niveaux. Chacun voudrait que ce soit ce soit agréable et sûr et que cela contribue au bien-être des personnes et que, au minimum, ce soit fonctionnel. Nous avons donc construit de premiers critères pour chaque domaine et chaque catégorie, afin de caler la méthodologie. Ces critères sont un premier niveau de discussion avec les acteurs avant un travail de co-construction local qui reste à réaliser dans chaque contexte.

L'un des outils élaborés par le CEREMA est un outil cartographique qui se base sur les données pour identifier des zones peut-être moins bien desservies ou moins dotées en services car cela parle plus aux collectivités et aux aménageurs et peut être utile en amont d'un projet. Le CEREMA a aussi réalisé une analyse de l'accessibilité des espaces publics sur site, notamment en s'appuyant sur les méthodologies développées pour les plans de mise en accessibilité de la voirie. Nous nous sommes aussi efforcés de montrer les bonnes pratiques pour motiver les collectivités et les aménageurs, parce que cela permet de les partager avec les autres acteurs et que le but est de faire encore mieux. Cette analyse plus technique a été toujours croisée avec des entretiens avec des personnes et avec des parcours commentés pour celles qui acceptaient de sortir. L'objectif de ce travail est de montrer ce qui va bien ou non sur un quartier, par exemple. Cet outil de visualisation est aussi un outil de dialogue co-élaboré et il faut que les collectivités s'en saisissent.

Ce qui ressort des premiers tests sur ces quartiers neufs, c'est que l'offre de logement et de service est plutôt complète, mais que les interfaces bâti et espace public avec les transports et entre acteurs sont plus complexes. Nos préconisations ne sont donc pas basées sur la réglementation, mais bien sur le diagnostic de l'usager. Elles seront ensuite discutées avec les acteurs.

L'exemple de l'écoquartier de Tours dont le chantier n'est pas encore terminé est très intéressant. Certaines choses dysfonctionnaient et elles ont été changées après que nous ayons fait nos remarques en 2014. Quand la phase chantier dure 10, 15, 20 ans, ce n'est plus du ponctuel. L'intérêt d'avoir une approche quartier, c'est que certaines décisions nécessitent des approches qui sortent du point ponctuel. À force de les sensibiliser, des changements ont été faits sur le quartier. Les projets d'aménagement sont des projets compliqués et des dimensions s'oublient parfois au fur et à mesure. L'enjeu principal de ce travail était de proposer une méthode simple aux collectivités et qui parte des besoins des usagers pour dépasser les questions réglementaires. Maintenant, la perspective du CEREMA est de pouvoir l'adapter à d'autres contextes, par exemple dans les pôles multimodaux où c'est particulièrement compliqué, qui plus est en région parisienne. Cette méthode

pourrait sûrement être utilisée pour recenser les logements accessibles et elle sera vraiment utile sur les territoires quand les critères seront co-élaborés avec les personnes.

Le rôle du CEREMA est de proposer des méthodes, reste aux associations et aux collectivités de s'en saisir.

### **Serge GUERIN**

Sur la question de la catégorisation, l'enjeu est de savoir comment fonder les catégories et vous vous êtes basés sur les modes de vie. Votre système est très efficace, car il permet de remonter les problématiques et les contradictions. Face au problème, votre méthode permet de voir quelle est la réponse et quel en est le coût car, quand ce dernier est tellement inaccessible, il faut parfois faire des arbitrages. Enfin, nous avons besoin de l'expertise, car il faut s'appuyer sur des compétences, mais l'enjeu est de trouver un dialogue entre une expertise, une compétence et les usages des personnes.

### **Débat :**

#### **Christiane IZEL**

Avez-vous travaillé sur les éléments de repérage et d'information tels que les panneaux indiquant le nom des rues qui sont quelquefois plus difficiles à repérer quand on vieillit ?

#### **Juliette MAITRE**

Nous avons fait une catégorie nommée « S'informer » sur la lisibilité urbaine car l'information fait défaut. La signalétique automobile est très efficace, mais pas celle pour les piétons et les cyclistes. Ce sont des points que nous avons relevés de manière moins détaillée, puisque notre méthode est plus globale.



## Initiative : « Rue aux enfants / rue aux aînés »

Anne FAURE, Association « Rue de l'avenir »

Notre association est à la fois un laboratoire d'idées et un organisme d'éducation populaire qui organise des journées de sensibilisation et de formation autour de plusieurs thématiques. La thématique générale est le partage de l'espace public, ce qui induit le contrôle de la vitesse en ville, puisque c'est le prérequis à ce que les choses puissent se faire bien, tant pour l'intégration des personnes à mobilité réduite, que pour l'ensemble des habitants. Actuellement, nous travaillons sur le problème de la place de l'enfant et de celle des aînés dans la ville et plus généralement sur la participation des usagers. Grâce à notre public varié composé d'habitants, d'associations, de techniciens et d'élus, nous avons des échanges fructueux en raison de la confrontation des points de vue dans les réunions que nous organisons.



La campagne « *Ville à vivre* » lancée cette année concerne les collectivités de moins de 5 000 habitants. Au départ, elle était fondée sur le problème des aînés, mais nous nous sommes rendus compte qu'elle résolvait les problèmes de la plupart des populations de ces villages qui se dépeuplent parfois en raison du manque de services. Une autre campagne, nommée « *Rue aux enfants, rue pour tous* », s'intéresse à la place des enfants dans la ville, à l'échelle d'un quartier. L'idée est de favoriser le jeu des enfants dans la rue pour créer du lien social.

Nous avons retenu trois sites pour l'opération « *Ville à vivre* » près du Mans et de Nantes. La méthode générale est de travailler avec les habitants. Dans tous les villages où nous sommes allés, le constat général était que la vitesse était trop importante. Des solutions de plusieurs types ont été trouvées. Dans un cas, il s'agissait surtout de la requalification de l'espace public dans un esprit de confort et d'accueil. Dans un autre cas, la limitation de la vitesse à 30 km/h a été adoptée sur l'ensemble de la zone urbaine du village. Nous sommes partisans d'adopter une vitesse générale de 30 km/h et de 50 km/h dans les grandes artères, ce qui a fait l'objet des campagnes des années précédentes. Dans un troisième cas, un schéma d'adaptation des vitesses a été créé selon les voies et leur usage : réserver certaines voies aux piétons, aux habitants âgés, handicapés ou aux enfants. Dans tous les cas, il a fallu gérer le stationnement car il amène des flux d'automobiles. Enfin, les communes ont travaillé sur les aspects paysagers parce que c'est une demande de chacun, et plus particulièrement des seniors.

L'opération « *Rue aux enfants, Rue pour tous* » qui a commencé en 2015 et a été reconduite cette année part du principe que si on s'occupe bien des enfants dans une ville, on va créer des conditions favorables à l'ensemble de la population et créer du lien social. Il s'agit de proposer aux municipalités de fermer temporairement une rue à la circulation certains jours ou certaines heures. Les aménagements sont mis en place avec les habitants et les acteurs locaux et les enfants peuvent jouer sur toute la surface de la rue. On peut organiser des animations et les riverains qui circulent doivent le faire à l'allure au pas, c'est-à-dire à 6 km/h et doivent céder le passage aux piétons. C'est quelque chose de très important pour les enfants, parce que pratiquer la ville librement, c'est acquérir plus tôt une autonomie. Or, les usagers vulnérables se trouvent dans la même situation : ils ont plus d'autonomie et reprennent contact avec la rue dans le cadre de ces événements.

Ces deux opérations parallèles montrent bien qu'il y a convergence. J'ai analysé des recherches qui ont été présentées lors de l'un des plus grands colloques sur le thème des piétons à Vienne. Les travaux des étudiants portaient sur la reconnaissance des points noirs pour les aînés, mais ils ont aussi repéré aussi bien les dangers réels que les aspects subjectifs de l'insécurité. Ils se

sont rendu compte que les besoins des jeunes et ceux des aînés comportent de nombreux points communs. C'est intéressant parce qu'on sait que quand on traite le problème pour les uns, on traite le problème pour les autres et il est plus facile d'expliquer à une municipalité que ce n'est pas de l'argent perdu.

La ville d'Essen a réalisé des diagnostics en marchant, lesquels ont montré l'intérêt des expérimentations sous forme d'aménagement temporaire. Les chercheurs se sont rendu compte que les points d'arrêt de bus et le confort des échanges multimodaux sont un aspect très important pour les aînés, pour les personnes à mobilité réduite et pour les enfants.

À Vancouver, une expérimentation est devenue une pratique. L'opération « Panthère blanche » consiste à faire participer un groupe de personnes test de plus de 65 ans au processus de décision sur les aménagements urbains. Cette tranche d'âge est celle qui marche le plus, qui observe le plus et qui a une très bonne expérience de la pratique de son environnement.

Plus généralement, notre association est attentive au fait que les bancs disparaissent du paysage urbain, ce qui est très grave parce que les personnes âgées ou handicapées ne peuvent plus fractionner leur trajet et ne sortent plus. À New York, l'aménagement avait été complètement changé avec de la peinture au sol, l'installation de tables et de chaises dans tous les carrefours, où l'on avait dégagé de la place par rapport à la circulation, et toutes les catégories d'âge en profitaient. Si on ne peut pas s'asseoir dans l'espace public, on se replie chez soi, or l'intergénérationnel passe par l'espace public et par la possibilité de s'y arrêter.

Le problème du séjour dans l'espace public a bien été identifié par les urbanistes. On commence à avoir la notion d'espace marchable. Maintenant, il faut trouver des espaces séjournables. Par exemple, la municipalité de Mexico, qui est réputée comme la ville la plus dangereuse au monde, a lancé un travail de création de bancs par des artistes. Le fait que les gens puissent séjourner dans l'espace public, crée non seulement plus de convivialité, mais contribue aussi à la sécurité car la présence humaine dissuade l'incivilité.

## **Débat :**

### **Serge GUERIN**

Notre société survalorise la vitesse, or ce n'est pas forcément le meilleur moyen d'avancer car cela limite les échanges. Avancer, c'est parfois s'arrêter et échanger. Dans le cadre de votre campagne « Rue pour tous », vous fermez des rues, ce qui pose la question de la médiation car il faut assurer la sécurité et faire accompagner cette démarche par des personnes pour s'assurer que personne ne prenne le pouvoir. Ce n'est pas si naturel que cela et on a parfois dû rouvrir les rues, parce que cela créait des nuances et de l'insécurité.

### **Anne FAURE**

La quarantaine d'opérations qui ont eu lieu en France depuis un an se sont toujours bien passées parce qu'il y avait toujours un groupe d'adultes qui proposaient des activités pour les enfants de différents âges et qui les surveillaient. De plus, les adultes participaient largement aux jeux et c'était donc une sorte de médiation.

### **Éric ALEXANDRE, Délégation ministérielle à l'accessibilité**

Concernant les villes qui suppriment les bancs, la délégation milite pour qu'il y ait plus de bancs, en rappelant aux élus que la pénibilité est réglementairement définie à 200 mètres. De plus, il faut penser à l'accueil des touristes qui se déplacent essentiellement à pied. Il faut donc leur permettre de pouvoir s'asseoir, mais aussi d'utiliser des sanitaires.



**Martine TEODIERE**

Avez-vous travaillé sur des quartiers dits sensibles où l'on s'interroge sur la qualité de vie dans le dehors et dans le dedans ?

**Anne FAURE**

Pour ce qui est de « La rue aux enfants », la moitié des opérations a effectivement lieu dans des quartiers ciblés par la politique de la ville. Pour certains c'était une reconquête de l'espace public après un réaménagement, pour d'autres, c'était une préfiguration par exemple de mise en zone de rencontre d'un secteur avec un potentiel.

**Jacky DAVID, France Parkinson**

Il faut penser à la perte d'autonomie en matière d'accessibilité. Pour revenir sur les bancs, les accoudoirs sont essentiels pour une personne qui a du mal à s'asseoir ou à se lever.



## Bonnes pratiques : « Accessibilité des centres bourgs, commune de Glisy »

Éric ALEXANDRE

La délégation ministérielle à l'accessibilité a lancé un appel à projet sur le recueil des bonnes pratiques et des bons usages en matière d'accessibilité de la cité. Au cours de l'étude des dossiers que nous avons reçus, celui de la commune de Glisy mettait en avant une expérience sur l'insertion des personnes âgées dans la cité.

Guy PENAUD, Maire de Glisy

Glisy est une petite commune rurale à côté d'Amiens qui a l'immense chance d'avoir une partie d'une zone d'activité sur son territoire.

Quand j'ai été élu en 2014, j'ai tout de suite eu à faire face à un projet de construction au centre du bourg. Ce projet était possible parce que nous avons acheté deux propriétés dans le centre du village. Nous avons fait appel à un programmiste, car nous voulions principalement faire venir des personnes âgées et ensuite créer de la vie au centre du village. Il nous fallait aussi créer un point de service boulangerie et petite épicerie de manière à ce que les personnes âgées vivant à proximité puissent venir chercher leur pain. C'est devenu un point de création de vie sociale et c'est la chose la plus intéressante au niveau des réalisations, car nous avons créé un lieu de vie.



### (Projection d'une vidéo)

Éric ALEXANDRE

Est-ce qu'il s'agit de logement social en accession à la propriété ?

Guy PENAUD

C'est du logement locatif de pleine propriété à la mairie. Nous remplissons tous les critères pour le logement social, mais nous n'avons pas l'infrastructure en personnel pour pouvoir respecter tout ce qui relève de l'accompagnement des bénéficiaires de logements sociaux. Je me suis donc retiré du dispositif et nous n'avons pas bénéficié de la TVA réduite à 5,5 % et de l'exonération fiscale du foncier bâti pendant 15 ans, mais nous avons fixé les loyers exactement comme pour un logement social.

Éric ALEXANDRE

Que sont devenues les maisons que ces propriétaires ont quittées ? Est-ce que vous les avez réinsérées dans votre parc de logement social pour élargir une offre sur de l'habitat plus spacieux ?

Guy PENAUD

Notre projet n'était pas de récupérer les propriétés des personnes que nous allions loger, mais de leur laisser le libre choix. D'un côté, des maisons de 4 à 6 chambres ont été vendues et sont occupées par des familles au lieu d'une personne seule et, de l'autre côté, la maison qui a été mise en location accueille désormais 4 personnes au lieu de 1. Quand elles vivent dans un milieu rural, les personnes âgées, l'âge aidant, ont tendance à se recroqueviller sur les pièces du rez-de-chaussée, puis la cuisine, la chambre et la salle de bain. Elles ont le souci de faire en sorte que le logement reste propre, mais elles n'occupent plus toutes les parties de logement.

### **Éric ALEXANDRE**

Envisagez-vous d'étendre ou de dupliquer cette pratique sur d'autres quartiers de votre commune ?

### **Guy PENAUD**

L'étendre n'est pas facile car nous avons des contraintes de bâti, mais nous avons repéré un endroit proche du centre du village, où il serait intéressant d'exercer le droit de préemption que la commune possède pour construire 3 logements de type 3.

### **Serge GUERIN**

J'ai été vraiment impressionné par la capacité d'une ville de faire de la politique et de ne pas laisser le foncier se décider selon les lois du marché. Au contraire, la mairie a un projet et se projette à 5, 10 ou 20 ans. Il y a un grand discours sur la mobilité, et une réalité, c'est que 70% des gens naissent, vivent et meurent là où ils ont commencé. Mais quand c'est préparé, accompagné et discuté, on peut être amené à partir pour aller dans un endroit où la personne se sent bien. On voit donc que pour faire vivre la démocratie et l'équilibre, la question du foncier est totalement majeure.

### **Guy PENAUD**

La politique du foncier est celle qui conditionne demain. À Glisy, il y a 280 habitations. Le projet d'un lotisseur compte 40 à 50 maisons d'un seul coup. C'est un apport de population considérable, mais avec des problèmes d'intégration car les nouveaux habitants vont vivre entre eux. La mairie a donc préempté à la périphérie du village pour maîtriser le développement et dans l'hypercentre où elle a pu notamment construire l'école, la cantine scolaire, la bibliothèque, les salles d'exposition.

### **Christiane EZEL**

Est-ce qu'un système de transport public ou à la demande est organisé pour que ces personnes âgées puissent se déplacer ?

### **Guy PENAUD**

Les transports publics effectuent 15 rotations quotidiennes entre le village et la zone d'activité. Au niveau de l'hypermarché, il y a une rotation toutes les 7 mn en direction du village. Le transport à la demande fonctionne moins bien pour les personnes âgées, car il doit être contacté la veille. La mairie envisage d'acheter un minibus et de créer une rotation à la demande vers l'hypermarché.

## L'intergénérationnel et un exemple de mise en pratique au collège Georges Braque (Paris XIII<sup>e</sup>)

**Carole GADET**, *Chargée de mission approches Intergénérationnelles pour l'Éducation nationale et fondatrice de l'association Ensemble demain*

Je suis en charge du programme intergénérationnel éducation nationale qui existe depuis 2011 et vise à favoriser le mieux vivre et le mieux faire ensemble et à rapprocher toutes les générations. Je suis également fondatrice de l'association « Ensemble demain » qui accompagne ce programme et propose aux collectivités territoriales et à tout type de réseaux des conférences, des formations et des expositions sur l'intergénérationnel.

L'intergénérationnel désigne les échanges entre tous les âges de la vie, la transmission de valeurs, de culture, de savoir et d'affection. Un projet intergénérationnel ne s'improvise pas. Il doit s'inscrire dans une démarche pédagogique pertinente, répondre à des objectifs opérationnels, fédérer les acteurs et les partenaires concernés avec des ressources matérielles et humaines nécessaires.



Suite au projet intergénérationnel que j'ai créé avec ma classe en 1999 alors que j'étais enseignante, j'ai commencé à déployer tout un programme éducatif qui est aujourd'hui reconnu par l'Europe (programme labellisé Européen par la Commission Européenne) et déployé en France et à l'international avec formations de formateurs, ingénierie de projets, ressources pédagogiques. Nous sommes le seul pays européen à avoir officiellement intégré l'aspect l'intergénérationnel sur le temps scolaire et périscolaire (crèches, écoles primaires, collèges, lycées, universités, grandes écoles, centres de loisirs, centres sociaux, etc.). Nous proposons différentes actions pour favoriser le vivre et le mieux faire ensemble, la transmission des valeurs républicaines et le travail sur les questions mémorielles et historiques. L'objectif est de lutter contre les inégalités, de favoriser les apprentissages entre générations, la réussite éducative, de promouvoir le vieillissement actif. Ce programme « Ensemble demain » touche aujourd'hui plus de 90 départements et l'international, il est déployé en partenariat avec l'association Ensemble demain. C'est un vrai projet de société.

Le public visé est à la fois la petite enfance, la jeunesse, les parents, les familles et les seniors actifs ou dépendants (associations seniors, clubs, résidences, EHPAD, hôpitaux, etc.). Nous travaillons autour de nombreux domaines tels que l'éducation morale et civique, l'histoire, la mémoire, le patrimoine, la maîtrise de la langue, l'éducation artistique, physique et sportive, les sciences, les arts visuels, l'éducation musicale ou les nouvelles technologies. Le but de l'intergénérationnel étant d'ouvrir l'école sur la société, nous travaillons avec tout type de réseaux jeunes, gérontologiques, des collectivités territoriales, des associations, des fondations, et nous proposons des projets hebdomadaires, mensuels ou annuels autour des sciences, de la littérature, la philosophie, du développement durable, des nouvelles technologies, du sport, de la santé et de la nutrition, mais également autour de la mémoire, du patrimoine, des langues, vivantes, régionales, découverte des métiers, prévention des risques et des addictions. Ce programme a été sélectionné comme programme innovant par le ministère de l'Éducation nationale. Il a été présenté à l'UNESCO, à la Commission Européenne, à l'OCDE, au Conseil de l'Europe, au Forum mondial de la démocratie et de l'éducation au Conseil de l'Europe.

Le Ministère de l'Éducation a choisi le 29 avril comme Journée nationale de la solidarité intergénérationnelle pour le système éducatif français et c'est un vrai projet de société.

Enfin, ce programme intergénérationnel est inscrit dans la Loi du 8 juillet 2013 sur la refondation de l'école, dans la grande mobilisation de l'école pour les grandes valeurs de la République et dans la loi du 28 décembre 2015 relative à l'adaptation de la société au vieillissement.

La classe de 6<sup>ème</sup> du collège Georges Braques travaille depuis un an avec une maison de retraite, via des ateliers de toutes sortes durant le temps scolaire et avec des séniors. C'est pourquoi nous les avons sollicités pour intervenir dans ce colloque et présenter leurs réflexions comment améliorer l'accessibilité des personnes âgées dans la cité.

### ***Projection du film tourné, réalisé et monté par l'association « Ensemble demain »***

#### **Armelle TROUVILLIEZ**

Ces élèves ont travaillé de façon tout à fait autonome et voici le fruit de leur réflexion et de leur imagination. Il y a 4 ans, le collège a pris contact avec un EHPAD de notre quartier et a rencontré les animatrices et les directeurs avec qui nous établissons chaque année un programme à la fois sur les sciences, le français, l'histoire, la géographie et le jardinage. Nous avons établi un programme annuel avec des classes de 6<sup>ème</sup> et 5<sup>ème</sup> mais pas plus tard car les élèves, lorsqu'ils rentrent dans l'adolescence, sont plus tournés sur eux-mêmes. Ce projet permet à ces jeunes de s'ouvrir et d'avoir un autre regard sur le vieillissement et les personnes âgées.



#### **Monsieur VILLOT, Professeur**

« La ville de demain » est un sujet qui doit être abordé en géographie. Il s'agit de faire travailler les élèves sur la prospective territoriale pour les sensibiliser aux problèmes de la ville d'aujourd'hui, de la pollution, des embouteillages et des densités trop fortes. Ils ont travaillé à partir de constats pour trouver des solutions.



#### **Première élève**

Nous avons des idées comme un centre d'activités et de rencontres gratuites pour tout âge où les activités seront adaptées aux personnes âgées.



#### **Deuxième élève**

Nous avons aussi eu l'idée de construire une école gratuite et non obligatoire pour les personnes âgées n'ayant pas étudié ou voulant approfondir leurs compétences. Les professeurs seront des étudiants voulant devenir professeurs.

#### **Première élève**

Nous avons aussi eu l'idée d'ouvrir des stands de débat dans les parcs.

#### **Deuxième élève**

Nous avons eu l'idée de créer la fête des personnes âgées, le 27 avril, date à laquelle la classe leur rendra visite.



### **Première élève**

Nous avons pensé à des kiosques équipés de tables de jeux et où des spectacles pourront avoir lieu.

### **Deuxième élève**

Nous avons pensé à des collocations entre personnes âgées pour qu'elles se sentent moins seules.

### **Amina, élève**

Si les personnes âgées souhaitent se déplacer seules, plusieurs solutions sont mises à leur disposition, comme installer plus de rampes et de bancs dans les rues et remplacer les fauteuils roulants manuels par des fauteuils électriques.

### **Maxime, élève**

Nous avons pensé à des plateformes qui montent et descendent les pentes au niveau des stations de métro, à des ascenseurs plus larges pour permettre aux fauteuils roulants d'y accéder et à des tapis roulants faciles à emprunter dans le métro.

### **Amina, élève**

Pour les personnes âgées malvoyantes, nous vous proposons de mettre du braille au niveau des métros et des magasins et de confectionner des oreillettes GPS.

### **Maxime, élève**

Nous proposons d'ajouter des taxis ou bus pour les personnes âgées avec des emplacements réservés.

### **Amina, élève**

Nous avons eu l'idée de construire des abris pour les fumeurs différents de ceux des personnes âgées pour qu'elles ne soient pas gênées par la fumée et de construire des trottoirs moins hauts.

### **Troisième élève**

Nous avons travaillé sur l'amélioration de la signalétique dans la ville. Des panneaux sonores seraient utiles car ils pourraient conseiller les malvoyants.

### **Quatrième élève**

Nous avons pensé à des panneaux lumineux car les personnes âgées voient mal la nuit.

### **Troisième élève**

Nous proposons des feux allongés pour que la personne âgée ait le temps de traverser.

### **Quatrième élève**

Nous proposons des bandes blanches lumineuses pour illuminer le sol durant la nuit.

### **Acita, élève**

La technologie permettrait d'améliorer le logement des personnes dépendantes et pourrait être utile pour la vie quotidienne des personnes âgées. Les portes d'entrée sont munies de serrures parfois dures à ouvrir et les cartes de portes automatiques sont facilement perdues et quelquefois volées. Nous avons donc pensé à un détecteur facial. Nous proposons un système de détecteur de la porte d'entrée et pour le réfrigérateur car il peut être difficile à ouvrir. De même, les boutons de plaques chauffantes sont souvent durs à tourner. Nous vous proposons donc de les remplacer par un détecteur d'empreinte. Nous avons eu aussi l'idée d'un placard distributeur. Il serait aussi connecté à une tablette tactile qui pourrait être parlante pour les personnes malvoyantes ou les personnes qui ont des problèmes auditifs. Pour la salle de bains nous avons pensé à des chaussons antidérapants pour ne pas glisser en sortant de la douche.



## Serge GUERIN

Ce qui est intéressant dans votre démarche, c'est que vous avez rencontré des gens plus âgés, que vous avez discuté pour trouver des solutions et que vous y avez pris du plaisir. L'école peut être ennuyeuse, mais si on apprend à écrire et à parler, c'est pour échanger. Vos idées sont géniales. Par exemple, le kiosque permettrait aux personnes âgées de continuer à jouer malgré leur problème de santé et les collocations entre personnes âgées qui décident de vivre ensemble sont sans doute l'une des réponses. La fête de l'intergénération est aussi une bonne idée, car il y a des moments qui permettent d'être avec les autres et des moments qui permettent d'être entre soi. Enfin, un projet d'intergénération demande de la médiation et de l'organisation et doit se préparer. Il faut apprendre à faire de l'intergénérationnel en accompagnant avec bienveillance et en donnant envie aux personnes. Finalement, cela change le regard de tout le monde et peut-être cela va-t-il vous donner des idées de métiers plus tard.



## Débat :

### Françoise METZ-PETILLAULT

La mairie de Paris se préoccupe peu des personnes âgées, donc je vous remercie, au nom des personnes âgées, de vous en préoccuper et de vos sourires.

### Une intervenante

Le programme d'investissement « *Budget participatif* » de la ville de Paris permet aux citoyens de déposer des projets en tout genre et avec un financement important. Le projet de kiosque dont vous parliez a toutes les chances d'être pris en compte.

### Georges BADOUX, YUMI Technologies

Nous sommes éditeurs de logiciels dans le secteur médico-social et nous accordons un intérêt tout particulier aux personnes âgées en situation de handicap ou en perte d'autonomie. J'ai un élan de cœur quand je vois ces jeunes nous parler de l'habitat. Nous sommes en train de construire les solutions que vous imaginez aujourd'hui. En effet, nous nous développons des robots d'accompagnement qui vont aussi donner une dimension de lien social à travers une vision de régénérescence sociale.

## (Pause méridienne)

## Cadre réglementaire : « Habitat accessible – habitat adaptable »

**Cédric ROSTAL**, Direction de l'habitat, de l'urbanisme et des paysages

Le décret et l'arrêté parus le 24 décembre 2015 qui réglementent le logement ont dégagé plusieurs principes. Le premier est l'obligation d'accessibilité des logements collectifs ainsi que pour les logements individuels, excepté ceux qui sont construits ou réhabilités pour l'usage propre du propriétaire occupant. Un autre principe est l'aménagement des logements pour qu'une personne handicapée puisse l'utiliser.

Ce décret et cet arrêté sur l'adaptabilité des logements neufs ont introduit la notion de Travaux modificatifs d'acquéreurs (ou TMA) dans le cadre d'une vente en état futur d'achèvement (VEFA). La TMA est un contrat de travaux modificatifs qui peut être établi à la demande de l'acquéreur pour modifier l'agencement du logement, mais il faut qu'à la suite de ces travaux, le logement puisse être toujours visitable par les personnes handicapées. C'est-à-dire quel que soit son handicap, la personne handicapée puisse entrer dans le logement, y circuler et en ressortir. D'autre part, dans le cadre de ces TMA, les travaux doivent être réversibles afin que le logement puisse être adapté. Lorsque le contrat est signé entre l'acquéreur et le vendeur, un plan de ces modifications doit obligatoirement être fourni lors la vente afin de pouvoir connaître les parties du logement qui ont été modifiées. Un autre point est l'adaptabilité de la salle d'eau. La construction doit en effet prévoir la possibilité d'installer une douche accessible. Autre point qui n'avait pas été pris en compte dans la réglementation de 2006, c'est la différence entre le niveau intérieur, extérieur des balcons-terrasses et les pièces intérieures. Une disposition précise en effet la hauteur autorisée pour la différence entre les balcons, terrasses et l'intérieur et si ce ressaut est supérieur à 4 cm, le promoteur a l'obligation de mettre une rampe amovible à disposition de l'acquéreur.



**Julia ZUCKER**, Délégation ministérielle à l'accessibilité

La réglementation sur le logement ne porte que sur le neuf, or quand on est dans un logement existant, aucun cadre précis n'encadre les travaux. Donc on ne parle pas d'accessibilité à proprement parler du logement existant, mais de son adaptation. Généralement, cette dernière est à l'initiative de l'occupant, qu'il soit propriétaire ou locataire, en fonction de ses propres besoins.

En l'absence de cadre réglementaire, la DMA a créé un guide pour que, lorsque l'on veut adapter son logement, on puisse savoir vers qui se tourner, tant pour avoir des conseils ou un avis d'expert, que pour potentiellement obtenir des aides ou des subventions financières. Il recense donc les leviers humains, institutionnels et documentaires que l'on peut actionner sur le territoire pour être accompagné ou financé, selon que l'on est une personne âgée ou une personne handicapée, locataire ou propriétaire. Nous avons créé des chemins de lecture et, selon son profil, des parties sont dédiées avec des informations très concrètes. De plus, ce guide intègre les barèmes et les taux actuels pour les crédits d'impôts ou les subventions qu'on peut solliciter et il est actualisé tous les



ans. Il comprend également les nouvelles lois et la nouvelle réglementation, telles que certaines dispositions de la loi Adaptation de la société au vieillissement, publiée le 28 décembre 2015. Cette loi est partie du constat qu'un locataire qui souhaitait faire à sa charge des modifications dans son logement devait demander une autorisation son bailleur et que ce dernier avait 4 mois pour répondre. En l'absence de réponse, son silence valait refus. Aujourd'hui, passé ce délai de 4 mois, le silence du bailleur vaut accord. D'autre part, cette loi prévoit que le bailleur ne pourra plus exiger la remise en état initiale avant travaux du logement au départ du locataire. Le but est de pérenniser les adaptations et d'accueillir dans ce logement des personnes qui ont besoin de ces adaptations pour avoir une adéquation entre un public qui a des besoins et des logements qui y répondent. Cette loi consolide cette adéquation car, aujourd'hui, les bailleurs sont autorisés à attribuer en priorité des logements adaptés à des personnes en perte d'autonomie, que ce soit lié à l'âge ou au handicap, et dans le parc social. De plus, ils sont tenus de communiquer sur l'adaptation, les logements adaptés qu'ils possèdent, et de fait, d'éviter de les attribuer à des personnes qui n'ont pas besoin de ces aménagements.

Au-delà du logement se pose la question du stationnement adapté, notamment dans les copropriétés. Le décret dit « décret parking » qui vient de paraître est parti du constat qu'un programme de logements neufs était livré avec des places de parking mises à la vente et qui comprennent un quota de places adaptées. Or les places adaptées étaient vendues tout de suite à des personnes qui n'étaient pas forcément titulaires de la carte de stationnement. Le décret a donc voulu garantir au moins une place pour les personnes titulaires d'une carte de stationnement. Cette place de stationnement adapté est donc retirée de la vente, mise en location et sera gérée par la copropriété. On va donc louer ces stationnements de façon pérenne. En effet, si personne ne correspond pas aux critères, cette place sera mise en location à toute personne en exprimant le souhait, mais sur un bail précaire. Le jour où s'installe un locataire titulaire de la carte de stationnement, le bail sera rompu et il aura droit à la place, s'il en fait la demande.

Pour le logement existant, les personnes qui ne bénéficient pas de stationnement adapté et qui en auraient besoin ont la possibilité de stationner sur la voie publique. Les municipalités ont l'obligation de garantir au moins 2 % de l'ensemble de leur parc de stationnement sur la voirie et ces 2 % de stationnement adapté doivent être répartis de façon homogène sur le territoire. On peut tout à fait demander à son maire de créer un stationnement adapté à proximité du domicile, mais il sera utilisable par n'importe quelle personne titulaire de la carte de stationnement, car situé dans l'espace public.

### **Serge GUERIN**

Le monde du logement social est particulièrement sensible à ces questions qui touchent des gens âgés et avec des revenus faibles. Il y a vingt ans, on ne vieillissait pas dans le logement social. Il a donc fallu une sorte de révolution des mentalités et de la culture des managers du logement social. Cette réforme a mis plus de dix ans à se faire alors qu'elle ne coûte rien à l'État. Cela montre donc combien notre tissu social a changé, parce que cette demande est beaucoup plus forte. L'objectif de la loi est de 80 000 logements adaptés par rapport aux 22 millions de logements. C'est très peu, mais c'est parce que le gros de l'habitat est de l'existant.

Le logement social est aussi un domaine où l'intergénération a été évoquée assez tôt sur la façon d'inventer des situations où des personnes âgées peuvent continuer à vivre avec d'autres personnes. Par exemple, les personnes âgées ne sont pas si bruyantes, ce qui permet de pacifier l'ambiance d'un endroit et de favoriser le confort de vivre. Les acteurs du logement ont lancé de nombreuses initiatives et des innovations autour du thème de l'habitat où vont vivre ensemble des personnes de tous les âges et ayant plus ou moins de revenus. Il s'agit donc d'inventer un lieu d'intermédiation où les gens vont se rencontrer. Et, encore une fois, il y a besoin d'êtres humains pour faire tourner cette représentation autour de ces adaptations car, pour adapter son logement, il faut savoir à qui s'adresser. Il faut donc développer tout un écosystème, parce que cela induit aussi des emplois, des activités économiques et de la qualité de vie pour les personnes.

## Initiative : « Coordonner la politique de l’habitat avec les exigences de la vie sociale »

Véra BRIAND, Élu(e) en charge des personnes âgées et des personnes handicapées, Ville de Rennes

La transformation de la caserne Mac Mahon était une démarche d’emblée participative avec les habitants du quartier. Il s’agit d’un habitat particulier puisqu’il accueille des personnes âgées, un accueil de jour et des personnes en dépendance psychique qui réapprennent l’autonomie. Il a donc fallu que les personnes du quartier s’approprient ce projet qui fonctionne aujourd’hui très bien et qui a bénéficié d’une médiation sociale pour se mettre en route. Ce projet était un peu au départ de toute la réflexion qui s’est mise en route en 2008 dans le cadre d’une instance consultative des acteurs de la gérontologie, unique dans notre département et qui partait du double constat d’une part que comme nous sommes bien dotés en EHPAD, il n’y aurait plus d’ouverture d’EHPAD, et, d’autre part, que le nombre de personnes âgées qui souhaitent rester au domicile augmentait. La particularité, c’était que nos bailleurs sociaux faisaient partie de cette réflexion. Ils ont été associés d’emblée à la concertation et la municipalité nous avait demandé de définir un cahier des charges sur ce qu’était un habitat favorable au vieillissement.



Un logement adapté est un environnement accessible et bien aménagé, mais qui doit aussi comporter un volet sur l’intégration dans la vie sociale, car il est inutile d’avoir un logement adapté si on ne peut pas sortir et rester acteur dans sa ville. Il doit donc comporter des activités commerciales de proximité, des services de proximité et l’accès aux transports. Notre réflexion est partie d’un rayon de 300 m et nous a obligé à réfléchir à d’autres modes de transport avec des cheminements sécurisés, accessibles et bien éclairés et du mobilier urbain adapté.

Nous sommes entrés dans le réseau des « Villes amies des aînés » en 2011 et cette dynamique nous a donné une méthodologie de travail et nous a permis de sortir de ce prisme uniquement centré sur le vieillissement, pour adopter une vision complètement transversale de l’âge. Ainsi, nous faisons en sorte que toutes nos politiques publiques soient irriguées de ce principe et gardent en permanence en tête les besoins des seniors.

Concernant les bancs, les personnes âgées nous disaient qu’ils n’étaient pas pratiques car ils sont mal installés et qu’il est difficile de se relever. Nous avons donc préparé un cahier des charges à l’attention du service Jardin qui commande les bancs. Ce cahier des charges s’est basé sur des essais exploratoires. Des vendeurs de mobilier urbain nous ont en effet prêté du matériel que nous avons installé dans un parc et des personnes âgées qui vivent au domicile ou en EHPAD et des personnes en situation de handicap ont testé ces bancs pour définir quel était le meilleur siège avec l’aide d’ergothérapeutes. Aujourd’hui, nous tenons compte de ce cahier des charges quand il y a une commande publique. Par ailleurs, il y a aujourd’hui une demande d’implantation de bancs dans le cadre du budget participatif de Rennes. Ces bancs sont implantés de façon exploratoire pour ne pas avoir à les enlever par la suite s’ils ne sont pas installés au bon endroit.

D'autre part, nous avons fait un guide des toilettes publiques qui répertorie les emplacements des toilettes publiques. De plus, nous lançons cet automne une application pour smartphone nommée « *Handipressante* » qui a été développée par une école d'ingénieur et qui permet également de situer les toilettes publiques.

Ainsi, nous voyons que le logement sous-entend de nombreuses déclinaisons et irrigue beaucoup de politiques des collectivités. Il est important qu'un environnement accessible soit un lieu de rencontre et puisse être animé pour améliorer l'intégration dans la vie sociale au niveau du quartier et pour prévenir l'isolement et favoriser la diversité des âges. Pour nous, il est hors de question de faire des résidences services seniors. Nous préférons vivre la vie de tous les jours ensemble, tous âges confondus.

Il est également important de proposer des supports au lien social. Dans chaque programme immobilier, il est primordial d'avoir des lieux de convivialité de 20 à 30 m<sup>2</sup>. Moi, j'impose un coin cuisine, parce que je pense que manger ensemble permet de rompre l'isolement. Nous pouvons aussi essayer de faire en sorte que des personnes qui ont des plans d'aide avec préparation aux repas dans ces immeubles puissent partager ce temps d'aide au domicile car le lien social sera actif et le reste à charge sera moindre.

Une fois ce cahier des charges établi, il nous fallait réfléchir à un lieu d'implantation de ces logements adaptés. Pour ce faire, nous avons travaillé avec le service urbanisme de la métropole afin de repérer les endroits qui font la vie d'un quartier comme les commerces, les services, les transports en commun et les équipements publics. Cela nous a permis d'identifier les zones favorables où il est le plus intéressant d'intervenir si nous avons des possibilités de construction. C'est aussi un élément pour les bailleurs sociaux pour définir à quel endroit ils doivent aménager en priorité leur parc pour adapter les logements. Les bailleurs sociaux sont d'ailleurs allés plus loin en organisant une bourse des logements vacants pour que l'on puisse aller là où il y a un secteur favorable au vieillissement.

Par ailleurs, nous avons créé des fiches d'identité urbaines et sociales et j'ai souhaité que toute la richesse du PAVE vienne se superposer à ces données car, jusque-là, on ne faisait pas forcément la jonction entre handicap et personne âgée alors que le travail est particulièrement bien fait au niveau des PAVE.

J'ai aussi souhaité que pour les personnes qui ne sont pas dans le parc social, qu'elles soient propriétaires ou locataires privés, on organise un forum habitat et vieillissement où peuvent intervenir tous les acteurs qui détiennent les clefs de réponses à leurs questions. Nous insistons beaucoup sur le système d'information pour que les personnes sachent à qui s'adresser et quels leviers actionner pour avoir droit à des aides.

De plus, nous souhaitons qu'il y ait un projet dans une ZAC et nous avons organisé un concours pour les bailleurs sociaux. Il a été remporté par NEOTOA, principal bailleur social du département, dont le projet reste dans la mixité avec du logement social locatif, mais aussi en accession. Ce projet avait un plus par rapport aux autres bailleurs car il s'inscrivait vraiment dans la vie du quartier en face du FRAC. Il mettait aussi à disposition des logements pour des artistes, ce qui créait une animation culturelle en lien avec le quartier et des jardins partagés.

J'ai aussi tenu au partage des buanderies car je me suis dit que les personnes âgées étaient parfois contraintes de prendre des logements plus petits du fait de leur pouvoir d'achat et qu'elles n'auraient pas forcément de place pour une machine à laver. Or, je pense que la buanderie peut être un lieu à partager et un lieu de convivialité où l'on pourrait se retrouver.

Un modèle de ce type de logement qui comprend un côté familial, un côté réservé à la personne âgée et un espace partagé est actuellement en cours d'expérimentation. Ce cahier des charges

habitat favorable au vieillissement est aujourd'hui lui-même intégré dans les façons de faire de nos bailleurs sociaux.

Pour terminer, tout ce travail a connu une belle victoire quand l'habitat favorable au vieillissement a été inscrit dans le PLH de la métropole rennaise. Maintenant, nous ouvrons le volet mobilité et je pense que nous allons travailler avec le CEREMA, mais nous partons un peu sur cette même dynamique.

**Serge GUERIN**

La question des repas est une réponse absolument fantastique. Il vaut mieux le partage que le portage des repas car plusieurs personnes se réunissent et que cela peut aussi être moins cher pour la collectivité et l'utilisateur. Ces innovations sociales sont des solutions qui sont parfois moins coûteuses et qui améliorent la vie au quotidien.



## Initiative : « Habitat partagé – habitat accompagné »

Jean RUCH, *Familles solidaires*

« *Familles solidaires* » a pour objectif de créer de l'habitat partagé et de l'habitat accompagné pour les personnes vulnérables, en perte d'autonomie liée à l'âge ou en situation de handicap. Cette entreprise sociale à dominante immobilière a été fondée par des personnes accidentées de la route qui voulaient une vie moins isolée et plus accompagnée. Elles sont parties du principe que vivre ensemble un accident de vie était plus facile pour les personnes en difficulté, mais également pour les aidants familiaux. Il y a 4 ans, ces aidants familiaux ont mis en commun une partie de leur épargne et, aujourd'hui, l'entreprise collecte de l'épargne solidaire pour créer des projets d'habitat en milieu urbain ou rural.



Permettre l'accueil de personnes vulnérables revient à réfléchir à l'écosystème qui gravite autour de l'habitat. Or quand on est face à des personnes qui ont des troubles de l'apprentissage, de la mémoire et l'orientation, la meilleure compensation est la présence humaine. Notre objectif est d'accompagner des acteurs locaux comme les services à la personne, des associations de personnes âgées ou de personnes handicapées et des aidants familiaux pour faire émerger un dispositif logement, c'est-à-dire un ou plusieurs biens immobiliers adaptés à la situation de perte d'autonomie liée à l'âge ou au de handicap. Il s'agit également de les accompagner dans la création d'un écosystème coopératif avec les acteurs du territoire. En effet, on crée un environnement favorable pour répondre à l'isolement social des locataires et aux besoins de compensation de la perte d'autonomie avec des associations médico-sociales qui font du suivi à domicile, des services à la personne et des associations culturelles. Notre entreprise a vu le jour en Alsace, mais nous intervenons sur l'ensemble du territoire auprès de public varié et dans des modes de production de l'habitat diversifiés. Nous réalisons en effet autant des livraisons d'appartements que de l'autopromotion.

Aujourd'hui, il y a deux possibilités en France pour les personnes vulnérables. Elles peuvent soit vivre dans leur domicile familial, avec tout ce que ça comporte en termes d'assujettissement des aidants familiaux, soit en hébergement, mais la France n'est pas suffisamment dotée pour accueillir tout le monde.

Nous travaillons systématiquement avec un porteur de projet local, mais nous avons aussi investi sur la mutualisation des aides car c'est une façon de lutter contre l'isolement social, de permettre à des gens de vivre ensemble et d'accéder à un habitat respectueux de leurs propres difficultés. La forme qui permettra demain de rejoindre des modèles de collocations entre personnes âgées est en train de se mettre en place en France. En effet, le changement politique et les aspirations des personnes font que nous avons désormais la possibilité de donner un essor à cet habitat organisé et accompagné.

Une expérience à destination de personnes âgées a été lancée en milieu rural, à Schleithal. Notre objectif était de créer un petit collectif permettant aux personnes âgées de rester au sein du village, malgré le vieillissement. Le but est de disposer de 5 logements et d'un espace commun permettant aux habitants de structurer une vie collective, mais aussi de créer un logement financièrement accessible. Ce lieu de vie va permettre d'accueillir des personnes seules ou en couple, tout en développant des activités adaptées et assez prisées des personnes âgées. Ce sera un espace d'animation ouvert avec l'idée de ne pas reproduire un modèle trop médico-social et qui permette à des personnes d'avoir de l'activité venant de l'extérieur, tout en bénéficiant d'un ticket de service accessible financièrement. C'est un complément pour rassurer la personne en situation

de perte d'autonomie et pour rassurer ses aidants afin de créer un cercle vertueux d'alerte pour appeler des solidarités locales, que ce soit un voisin ou des bénévoles.

L'objectif est aussi de collecter de l'épargne car l'État ne sera peut-être plus en capacité de financer tous les projets. Nous avons pu lever 42 000 € en un mois pour le projet de Schleithal auprès de particuliers, preuve qu'il y a une vraie mobilisation citoyenne et une véritable envie de trouver des solutions.

Une autre expérience ayant lieu à Mulhouse vise à permettre à des personnes handicapées vieillissantes de prendre place dans deux ensembles immobiliers à destination de personnes âgées. Nous avons donc signé un partenariat avec un grand service d'aide à la personne, avec l'ambition de mobiliser des citoyens autour de ce projet. C'est un projet mixte composé d'un logement T2 de 46 m<sup>2</sup> et d'une opération de promotion immobilière traditionnelle destinée à des seniors dans laquelle nous avons installé des appartements pour personnes handicapées vieillissantes. Puisque nous nous adressons à des personnes qui sont déjà en situation de manque d'autonomie, l'objectif est qu'elles puissent y vivre de la façon la plus douce et la plus accompagnée possible. Cela sous-entend donc l'installation de nombreux équipements pour aider la personne en la respectant et en respectant également ses accompagnants professionnels. Nous avons également mis l'accent sur la notion « d'alerte » vers les aidants professionnels ou familiaux et le voisinage, toujours avec l'ambition de rassurer.

Enfin, pour permettre que l'habitat devienne demain un élément de troisième voie entre l'établissement et le domicile individuel, nous pouvons aussi nous mobiliser pour investir dans l'économie sociale et solidaire afin d'aider ces personnes à trouver des solutions en nombre suffisant face à un enjeu démographique très conséquent.

### **Serge GUERIN**

Le vieillissement et les problématiques autour des plus fragiles obligent à innover et à inventer une société qui se prend en main. Pour trouver des solutions, on fait appel à la société dans son ensemble, ce qui permet à des villages de continuer à croître et à avoir des projets, mais cela fédère aussi les personnes, les familles et l'ensemble des habitants. Au-delà de l'innovation sociale et financière, c'est une réponse beaucoup plus large, qui nous dépasse très largement par rapport à la question du vieillissement.

## Débat : « Domotique : les enjeux de la stimulation et du faire avec »

**Carole RENUCCI**, *Magazine Notre temps*

Les Français croient en la domotique au service du maintien et du bien vivre à domicile. Or, si chacun peut imaginer le potentiel qu'offre la technologie, comment est-elle attendue du côté des personnes âgées et que veulent prioritairement les personnes âgées ?

**Marion CAULLIEZ**, *Ergothérapeute*

Dans le cadre de l'aménagement des lieux de vie, l'objectif d'un ergothérapeute est de sécuriser le quotidien et de permettre aux personnes vieillissantes, aux enfants ou aux adultes handicapés de rester le plus autonomes possible dans leur logement. Nous sommes donc généralement sollicités pour donner des conseils qui sont plutôt de l'ordre du bon sens pour limiter les obstacles, réagencer le mobilier et rendre plus accessibles les pièces estimées dangereuses. Soit nous intervenons avec des aménagements techniques, soit avec des aménagements plus conséquents. Concernant la domotique, nous sommes sollicités sur des points assez simples tels que la commande à distance pour les volets, la lumière ou le portail, mais rarement pour des choses plus complexes.

**Jean RUCH**, *Familles solidaires*

La domotique doit s'adapter au projet d'habitat et au public accueilli. Elle doit faciliter la vie de la personne et de ses aidants professionnels et sécuriser dans une notion de scénario d'alerte de proximité. Nous n'en sommes qu'au tout début de ces questions, mais peut-être que l'interfaçage de ces objets connectés permettra de créer demain des solidarités de proximité qui n'existent plus sous la même forme qu'il y a 30 ans. Il faut néanmoins être très vigilants à ce que la domotique ne devienne pas non plus une source de souffrance pour les personnes, car nos capacités d'apprentissage fluctuent avec l'âge et avec la situation de handicap. Il faut donc des choses simples et accessibles.

**Marion CAULLIEZ**, *Ergothérapeute*

Nous passons un entretien en amont avec la personne pour connaître son projet de vie, tout en prenant en compte ses déficiences, ses capacités et sa volonté d'indépendance. C'est vraiment fonction de chaque personne. Nous pouvons aussi être sollicités par les aidants familiaux directement, mais c'est une démarche différente car les aidants sont généralement plus jeunes et plus attirés par la domotique.



## Carole RENUCCI

Le maintien à domicile grâce à la robotique ne comporte-t-il pas un risque d'isolement social ?



## Françoise METZ-PETILLAUD (CORERPA)

Les enfants des personnes âgées souhaitent beaucoup que nous développons la domotique pour se rassurer. Cela peut en effet être une garantie, mais il faut faire attention à ce que la domotique ne remplace pas la présence humaine. La domotique ne doit être qu'une aide.

## Carole RENUCCI

À qui est destiné le label Handibat ?

## Gabriel DESGROUAS, Sylver Bat

20% de la population est en situation de handicap définitive ou momentanée et ils ont besoin d'adapter leur logement. Or, pour cela il faut des mains. Une personne handicapée peut-être vieillissante, mais l'inverse n'est pas toujours vrai. Une personne vieillissante n'a pas forcément envie qu'on lui dise qu'elle est en situation de handicap. Cela demande beaucoup de pédagogie et les entreprises qui viennent réaliser les travaux doivent être attentives à cela. Notre méthodologie ne change pas, c'est juste l'approche qui change. Nous avons donc mis en place des formations qui débouchent sur des labellisations pour que le consommateur, le client, les bailleurs sociaux et les donneurs d'ordre sachent qu'elles auront une qualité d'écoute suffisante et le résultat avec ces entreprises.



Concernant la domotique, toute la difficulté que nous avons est de ne pas aller trop loin, mais de prévoir avec le bon sens et l'intelligence de ceux qui savent, car on a aujourd'hui tendance à aseptiser la vie, alors que l'humain doit rester majeur.

## Carole RENUCCI

N'y-a-t-il pas un immense décalage entre tout ce que nous permet la domotique et l'attente du public ? Comment faire pour répondre sans effrayer, apporter du bien-être et évoluer avec la personne ?

## François-René GERMAIN, Directeur de l'accessibilité du Groupe Orange

Orange s'est rendu compte qu'en raison du vieillissement de la population, il y avait un enjeu sociétal, humain, intergénérationnel, économique et technologique autour du maintien à domicile. Le risque de la dépendance n'a été abordé par aucun gouvernement de façon sérieuse et la filière de l'économie n'a pas non plus structuré assez correctement le maintien à domicile alors que 80% des personnes âgées veulent rester chez elles. Comment combler l'abîme existant sur le plan de la technologie, tout en étant non intrusif ? D'abord nous avons créé un écosystème, nommé « Orange senior care ». C'est une chaîne technique qui va de bout en bout et qui permet de surveiller tout ce qui se passe au domicile de la personne âgée déficiente grâce à des capteurs d'actimétrie, d'ouverture de porte, des routeurs et des plateformes. Ces dernières sont très



intéressantes parce qu'elles sont ouvertes aux partenaires et parce qu'on peut croiser toute les données brutes qui viennent des soignants ou des aidants familiaux et les transformer en indices. Cela permet de voir les écarts par rapport à la normalité et de restituer l'activité par des tableaux



de bord permettant de surveiller à distance tout ce qui se passe et, si nécessaire, de lancer une alerte en temps réel.

#### **Carole RENUCCI**

Comment envisagez-vous de répondre à des craintes qui peuvent être émises par la population sur la collecte de données et que ce programme ne s'inscrive pas dans une chaîne de gestes quotidiens ?

#### **François-René GERMAIN**

Nous sommes en voie de préindustrialisation de « *Orange senior care* », mais uniquement

en B to B pour l'instant. Les mutuelles, les téléassurances et les assurances veulent financer le programme parce que le budget de la CPAM ne cadre pas avec le maintien à domicile et qu'il n'y a plus de financement pour les EHPAD. Nous devons donc faire des EHPAD hors les murs. Concernant la protection des données, nous anonymisons systématiquement toutes les données qui entrent dans notre plateforme.

#### **Carole RENUCCI**

Sous quel délai pensez-vous que ce système touchera le plus grand nombre des personnes concernées ?

#### **François-René GERMAIN**

Orange commercialise l'ensemble du dispositif dès septembre et il sera commercialisé auprès du client final sous 2 ans.

#### **Jean RUCH**

Ces outils sont indispensables, mais le jour où je serai concerné par la perte d'autonomie liée à l'âge, je souhaite avoir le droit à la déconnexion. Si on doit généraliser la domotique, cela ne fonctionnera en accessibilité financière universelle pour tout le monde que si le système par répartition prend le relais. Les personnes vulnérables ont des ressources minimums et la domotique est un outil qui doit permettre à chacun d'accéder à une vie plus sûre. Enfin, la principale problématique quand on avance en âge, ce ne sont pas forcément des handicaps compensables par des aides techniques, mais le fait qu'on devienne progressivement plus fragile et dépendant des autres.



#### **Marion CAULLIEZ**

Au-delà de l'aspect récupération des données, il y a aussi choix de vie de la personne qui ne doit pas être soumise par d'autres à ces choix. En tant qu'ergothérapeutes, nous visons à sécuriser la personne et à augmenter son niveau d'indépendance, mais en la laissant participer.

#### **François-René GERMAIN**

La domotique fait peur, mais nous avons des demandes qui émanent notamment de ceux qui ont

beaucoup d'argent. Donc, le travail d'Orange nous arrange, car cela va nous aider techniquement à aller vers ces nouvelles technologies. Nous sommes une interface entre le patient/client et les industriels. Notre démarche est ethnographique, car nous partons systématiquement de l'être humain en partant des besoins, des usages, de l'observation de la vie quotidienne des personnes âgées et des personnes handicapées. Nous disposons d'un dispositif complet de boutiques labellisées, de catalogues et de produits adaptés et d'un numéro vert unique en Europe et nous espérons effectivement être vraiment dans l'humain avant tout. Sur la partie financière, nous remontons dans la chaîne d'anticipation. L'objectif est que la personne vieillissante soit acteur de son mieux vieillir via tout un système d'objets connectés qui permettent de se mesurer soi-même pour améliorer son état de santé. Cela représente un budget de 40 à 60 €/mois contre 2 500 € à 3 000 €/mois selon les établissements pour personnes âgées.

### **Serge GUERIN**

On compte toujours le nombre de gens qui se sont équipés, mais jamais le nombre de ceux qui se déséquipent, or il faut intégrer la question des usages par la personne elle-même. Certaines ont du mal à utiliser les dispositifs, d'autres les testent et d'autres encore les récusent totalement. Il y a donc plusieurs manières de répondre à plusieurs offres possibles et la domotique en est une. Comme toujours, on va tâtonner et trouver des solutions, mais en gardant à l'esprit les notions de l'acceptabilité d'usage de la personne concernée, mais aussi de l'accessibilité économique et de l'accessibilité géographique. C'est donc une aventure technologique, mais aussi une aventure humaine et il faudra trouver l'équilibre entre les deux.

### **Georges BADOUX, YUMI Technologies\***

On parle de domotique et de technologie au service de l'humain et des usages. Cette technologie concerne des personnes et la circulation des data, mais toute la partie qui n'est pas développée aujourd'hui, c'est la technologie au service des aidants, parce que lorsqu'on parle de personnes en situation de handicap ou vieillissantes, il faut penser avant tout aux aidants, car c'est comme ça qu'on aidera d'autant mieux les personnes. La technologie au sens large est une technologie qui permet de connecter les gens, au service des usages, et pour mieux s'entraider à travers une vie sociale afin de vivre notre vie au quotidien.

### **Brigitte THORIN**

Ce qui est important, c'est de laisser à chacun le soin de faire ses propres choix. Ce sont les usages qui feront le succès de ces outils et de ces technologies. Il ne reste plus qu'à travailler d'arrache-pied pour que cela réponde aux besoins et aux attentes des personnes fragiles et des aidants.



## Réseau « Ville/village ami(e) des aînés »

Pierre-Olivier LEFEBVRE

Le temps de la vie s'allonge, se modifie et, en réalité, modifie l'espace public et l'espace privé, car les générations en ont un usage différent qui n'a pas été pensé par rapport à cette évolution. L'enjeu n'est pas tant de se dire on sera « tant » ou « tant de plus de 60 ans », mais combien serons-nous de plus de 60 ans par rapport à ceux de 20, 40, 50 ans, et comment ces générations vivent et cohabitent, quels sont leurs besoins, leurs spécificités, leur rythmes ?

Quels que soient son parcours et sa situation, il est fondamental que l'on ait le choix, que ce soit à l'intérieur ou l'extérieur de chez soi, que ce soit à domicile ou dans un établissement. Le fait de proposer une offre de choix suffisamment large en termes d'habitat aux retraités et aux personnes âgées doit permettre à chacun d'avoir un parcours résidentiel qui lui convient, en fonction de ses fragilités, de ses ressources, de ses besoins et de ses envies et répondant ainsi à l'hétérogénéité de ce groupe d'âge.



Notre démarche consiste d'abord à mobiliser les acteurs des territoires que sont les villes, les villages, les départements et les métropoles autour des questions de l'environnement social et bâti. Le but est de montrer que l'un des enjeux majeurs pour vivre et habiter dans son territoire réside dans la place des citoyens âgés au sein de celui-ci. En effet, l'équilibre démographique entre les âges varie et beaucoup de gens vieillissent, nous y compris de ce fait. Il faut donc modifier la façon de répondre aux attentes et aux besoins de chacun.

La réflexion de la démarche « *Ville amie des aînés* » se base sur le fait que le médico-social, le sanitaire et l'action sociale existent, mais qu'ils ne peuvent pas être aujourd'hui les seules réponses à l'enjeu du vieillissement démographique. Chacun a une part dans sa délégation, sa responsabilité ou son métier, et il doit assumer cette part en changeant de repères. Quand on élabore un projet pour les plus vulnérables, il faut que ce soit au bénéfice de tous.

Nous évoquons le fait que les personnes vulnérables demandent régulièrement l'installation de bancs. En réalité, ils ne demandent pas des bancs, mais ils demandent de quoi s'asseoir. Si vous demandez un banc à certains services, on peut vous dire que ce n'est pas possible, alors que si vous parlez d'un endroit pour s'asseoir, il y a plus de possibilités. C'est donc une confrontation entre la réglementation, les normes, les attentes et les besoins, c'est une transformation de la demande pour mieux la comprendre et être en mesure d'y répondre.

De plus, les personnes âgées ont compris qu'il s'agissait de faire avancer les projets pour bien vivre les uns avec les autres. Nous voulons donc mettre en avant notre expertise en tant que professionnel ou élu, mais il est aussi important d'intégrer l'expertise d'usage des habitants qui est très complémentaire pour que les réponses soient trouvées ensemble, que les habitants s'investissent et que les projets mis en place soient des solutions concrètes et efficaces aux difficultés rencontrées au quotidien par les plus âgés.

D'autre part, nous voulons donner envie aux villes de travailler avec une forme de « bienveillance à l'égard de tous les âges », plutôt que chercher à résoudre un problème qui serait lié à l'avancée en âge. Ce n'est pas le problème mais un défi à relever et, d'un territoire à l'autre, les réponses ne sont pas les mêmes. Ce point est important, car il n'y a qu'en essayant localement avec les

habitants que l'on sait si la solution est la bonne ou pas. La proximité humaine d'usage du territoire doit se faire au plus près des habitants et en amont. La façon de questionner cet usage doit être fondée sur une relation de confiance afin qu'ils vous donnent leur ressenti. Le but ce n'est pas de recueillir ni d'encourager les doléances, mais bien de progresser ensemble et de valoriser ce qui est plutôt réussi que de se plaindre de ce qui ne va pas, ou d'exprimer ce dont on n'a pas envie.

L'intérêt du Réseau Francophone des Villes Amies des Aînés est de croiser les regards, les pratiques, d'apprendre ensemble, de rester dans l'idée d'avoir le choix et d'avoir le plaisir à vivre dans sa ville pour éveiller un sentiment d'appartenance. Le sujet est de trouver comment faire en sorte, en tant que prescripteur, même si la personne est fragile, de lui montrer qu'elle continue d'être capable. Ainsi, la question relève du potentiel la personne âgée plutôt que de ce qu'elle ne peut pas faire. Cela fait vraiment partie de notre philosophie pour valoriser ce qui marche et proposer quelque chose qui améliore ce qui fonctionne mal. Nous travaillons donc à travers un diagnostic territorial et une démarche participative avec les villes qui s'engagent dans ce processus pour qu'il y ait ensuite une relation avec les habitants pour aboutir à des réalisations. La ville de Paris entre cette semaine dans le dispositif et ce sera certainement bien plus complexe que dans un village comme celui de ce matin parce que les chaînes de décision et de compréhension sont différentes et que les décideurs sont à une autre échelle. Cela demande donc une mobilisation, mais l'essentiel reste l'envie de s'améliorer. C'est pour cela que nous ne sommes pas un label. Nous encourageons les collectivités à faire une photographie du territoire, puis un plan d'action, puis nous évaluons la progression et nous refaisons un plan d'action pour que la situation progresse.

### Serge GUERIN

Votre démarche touche aussi bien des villes comme Paris que des villes de 500 habitants, or chaque territoire a des problématiques particulières, d'où l'importance de penser d'abord au territoire car la dynamique, les besoins et les moyens ne sont pas les mêmes partout. De plus, cette dynamique est progressive car elle constitue un échange de bonnes pratiques entre les villes. D'autre part, le but n'est pas de progresser simultanément dans tous les aspects. Il faut hiérarchiser les problématiques et dresser un bilan des actions qui fonctionnent bien. C'est aussi se donner le droit que tout ne soit pas parfait et d'avancer en priorisant les actions. Il y a une diversité de situations et la personne âgée qui va vivre dans la ville est dotée de ses capacités. Ce n'est pas une personne malade qui doit être infantilisée. Mieux vaut lui expliquer ce qui est bien pour elle afin de ne pas l'habituer à être assistée pour ne pas accélérer son vieillissement et sa perte d'autonomie.



### Débat :

**Monique MAI**, Direction de l'accessibilité, Orange

Madame Véra BRIAND a eu l'occasion de mettre en place une innovation nommée « *Maison Mix* » à Rennes, avec la participation de Orange et de l'ensemble des acteurs nationaux et locaux. L'objectif était de faire de l'innovation ouverte avec des start-up et tous les acteurs régionaux. Le sujet de l'an dernier visait à favoriser les moments de vie des personnes seniors, que ce soit par la technologie ou d'autres actions. Cette formule n'est pas spécifique à Rennes et elle a été dupliquée dans d'autres régions.

## Initiative : « L'adaptation des logements dans un parc social »

Edward PALLU, *Atlantique habitations*

Atlantique Habitations est un bailleur social dont l'actionnaire majoritaire est le Crédit Mutuel. Cette entreprise sociale pour l'habitat est présente sur plus de 120 communes de Loire atlantique et regroupe 10 000 logements et plus de 1 500 places en foyers. Par ailleurs, le Crédit Mutuel de Loire atlantique possède une fondation, « CEMAVIE », qui gère notamment des EHPAD. L'ensemble de notre stratégie est basé sur la responsabilité sociétale de l'entreprise (ou RSE) dont l'un des axes s'intéresse à la façon de répondre aux grands enjeux sociétaux de notre territoire, et notamment le vieillissement de la population.



La France compte environ 4,5 millions de logements sociaux où sont logés 1 Français sur 10. 30% sont des personnes de plus de 60 ans et cette proportion va encore augmenter dans les années à venir. 80 % des seniors souhaitent rester chez eux le plus longtemps possible. Les bailleurs sociaux ont une responsabilité sur ce point. Ils s'engagent à adapter les logements lors des réhabilitations et à préparer et rendre les logements évolutifs lors des constructions neuves.

Pour « *bien vieillir ensemble* », notre objectif est d'offrir au locataire un environnement sécurisant, un cadre de vie adapté et la proximité des services et des commerces.

Nous avons travaillé avec Delphis, une association spécialisée dans le logement social qui fait de la recherche et du développement, notamment sur le vieillissement. Leur principe, c'est que l'isolement faisant vieillir, il faut donc éviter d'isoler les personnes pour qu'elles ne perdent pas leur autonomie.

La Loire atlantique compte 1,3 million d'habitants, avec une importante croissance démographique de 12 000 habitants par an, et parmi eux, la moitié a plus de 60 ans. D'ici 2030, il y aura plus de 200 000 habitants en plus et le vieillissement de la population sur l'ensemble de notre territoire mettra en avant une inadaptation partielle de notre parc actuel. Quand nous avons décidé de nous engager et de structurer notre démarche de logements seniors, nous avons réalisé un état des lieux pour déterminer où construire et où adapter nos logements. Ensuite, nous avons adapté notre politique pour répondre aux besoins futurs.

Dans un premier temps, nous avons recherché où se situaient les personnes de plus de 60 ans sur notre parc et où elles se situeront demain grâce aux travaux de l'INSEE. Nous avons regardé s'il y avait un environnement de services propice et nous avons visité l'ensemble de ces résidences pour voir si les lieux étaient adaptés.

Nous avons structuré notre démarche à travers un référentiel qui s'appelle « *Habitat Senior Service* ». Il regroupe de grands principes tels que la sélection du patrimoine, la mixité générationnelle et lien social avec l'optique de ne pas avoir de résidences accueillant 100 % de personnes âgées. C'est aussi des parties communes adaptées et des services personnalisés par le bailleur. D'ailleurs, 100% des collaborateurs en lien avec les personnes âgées sont formés, notamment par un gérontologue sur le label et sur le référentiel « *Habitat Senior Service* », pour écouter et savoir répondre. Cette démarche est intégrée à notre politique plus globale de gestion locative.

Nous avons appelé ces logements « *EVOLIS* » et non « Habitat Senior Service », estimant que cette dernière appellation serait un frein à l'installation de jeunes et pour ne pas stigmatiser ces logements.

Dans le cadre de notre politique séniors, ces logements sont destinés à des personnes de 60 ans et plus, mais nous autorisons une attribution dès 55 ans, pour permettre de rester le plus longtemps possible, parce que le but ultime est de pouvoir permettre le maintien à domicile des personnes entre 60 et 80 ans. Ces logements sont des T2 et des T3, situés au maximum à l'étage R+1 si la résidence n'a pas d'ascenseur, ou maximum au niveau R+3 lorsqu'il y a un ascenseur. De plus, une résidence ne comprendra jamais plus de 50 % de logements EVOLIS pour permettre une mixité intergénérationnelle.

Concrètement, l'aménagement de ces résidences comportent 3 axes principaux, les abords sont accessibles, adaptés et sans obstacles, les cheminements sont éclairés, la signalétique est renforcée et elles comportent un arrêt minute senior. Concernant les parties communes, la maniabilité de la porte de hall a été étudiée, l'éclairage a été renforcé, l'accessibilité des boîtes aux lettres a été adaptée, les panneaux d'information ne sont installés pas trop haut et ont été réalisés avec un contraste important et les revêtements sont antidérapants. Des éléments du logement ont également été adaptés, comme la maniabilité de la porte, le visiophone, le judas, la motorisation des volets roulants, la visibilité des commandes d'éclairage, la présence d'une barre de maintien dans la douche et les toilettes et une douche obligatoire.

### **Serge GUERIN**

L'habitat social est l'un des acteurs majeurs et il le deviendra de plus en plus, car il y aura davantage de personnes âgées avec des revenus extrêmement faibles. Il faudra donc inventer les solutions les moins onéreuses possibles, parce que le pouvoir d'achat de ces personnes va continuer de diminuer pour une grande partie d'entre eux.

Atlantique Habitations est en lien avec le gérontopôle du Pays-de-Loire, mais c'est aussi ce qui se passe sur un certain nombre de territoires pour mieux répondre aux attentes, aux besoins et aux usages du public qui composent ces territoires-là. Des territoires prendront de l'avance parce qu'ils sauront mieux fédérer pour mieux répondre aux enjeux des personnes.

## Labels

Julien PAYNOT, HANDEO



HANDEO est une association loi 1901, née des grandes associations nationales du handicap qui se réunissent autour d'une volonté commune visant à améliorer les conditions de vie des personnes en situation de handicap à toutes les étapes de la vie et qui ont fait le choix de vivre à leur domicile et dans la cité.

Les démarches de certification ou de labellisation de service qualité sont portées du côté des clients et nous avons décidé de nous doter d'outils, parce que nous ne trouvions pas de réponse satisfaisante aux besoins des personnes en situation de handicap.

Le premier label se nomme Cap'Handéo. Ce label de service à la personne a reçu une accréditation du COFRAC, ce qui permet de renforcer l'intégralité du dispositif et de sécuriser davantage les prestations en termes d'audit et de surveillance du dispositif avec le principe des clients mystères. Cela concerne aujourd'hui plusieurs centaines de services à la personne en France qui sont en capacité d'accompagner des personnes fragiles sur des amplitudes horaires plus importantes parce que vivre de la façon la plus ordinaire possible, c'est aussi aller au cinéma et des personnes peuvent avoir besoin d'une aide pour se coucher plus tardivement après une sortie. Ce label facilite également la réactivité dans les remplacements et la professionnalisation des auxiliaires de vie et des responsables de structures.

Le deuxième label se nomme également Cap'Handéo, mais il s'adresse aux services de transports. Nous labellisons des opérateurs de transport collectif régulier, de porte à porte, 7j/7 et 24h/24, et de l'accompagnement non véhiculé dans les transports en communs, car certaines personnes sont en capacité de prendre des transports collectifs, mais encore faut-il qu'elles soient accompagnées. Les services qui candidatent à ce label sont des opérateurs comme la RATP, la SNCF ou KEOLIS.

Le dernier label est un peu spécifique dans la mesure où il s'adresse aux services associés à la délivrance d'une aide technique. Autrement dit, nous ne nous sommes pas vraiment intéressés aux questions de domotique ou de robotique, mais à des aides techniques liées à la mobilité qui existent depuis des années, mais qui ne sont pas tout à fait délivrées dans de bonnes conditions. Nous nous sommes penchés sur le service avant, pendant et après-vente. Par exemple, si je suis en situation de handicap et que j'ai besoin de faire l'acquisition d'un fauteuil roulant, j'ai besoin de savoir quelles sont les conditions d'essai de ce matériel pour vérifier qu'il passe la porte de mon salon ou du bureau où je travaille et quelles sont les conditions contractuelles de remplacement ou de dépannage du matériel défectueux. Handéo a par ailleurs fait l'objet de la création d'un collectif d'acteurs d'aides techniques. Nous avons réuni l'AFM Téléthon, l'APF, les fabricants d'aides techniques, les prestataires de dispositifs médicaux, les officines de pharmacie, des ergothérapeutes et la FNAR qui représente les personnes âgées. Aujourd'hui, ce collectif est en phase d'expérimentation dans 11 départements avec un partenariat fort





avec l'Assemblée des départements de France et la CNSA. En résumé, l'idée n'est pas de créer des labels ou des certifications de service pour le plaisir, mais de créer de la porosité entre ces différents dispositifs pour favoriser le lien entre les acteurs de l'accompagnement, parce que si je suis en situation de handicap et que j'ai besoin de services en aides humaines, techniques, des services de mobilité ou autres, il faut que je puisse trouver ces prestations en un seul endroit et que ces acteurs-là communiquent entre eux.

**Jean-Charles DU BELLAY**, *Les Pros de l'accessibilité*

Les Pros de l'accessibilité sont un corps d'élite au sein de la Fédération Française du Bâtiment. La quasi-totalité des Pros sont sensibilisés au niveau personnel, et il faut être qualifié dans son métier. D'ailleurs, une qualification est délivrée chaque année par Qualibat et une formation est obligatoire tous les 4 ans. C'est pour cela qu'ils ne sont pas si nombreux : ils sont 700 entreprises comprenant une moyenne de 30 à 40 salariés, soit 19 000 salariés répartis en moyenne sur 90 départements. Nous les accompagnons via des conférences dans tous les départements, via une newsletter de liaison, via des guides et via des formations. Enfin, nous disposons d'une assistance technique disponible en permanence qui traite des questions juridiques, sociales ou techniques.



**Sophie LUCENAY**, *I- Cert*

BAC est né sur la base de l'humain. Il s'est tout d'abord agi de placer l'humain au cœur de la problématique, puis de partager l'expérience des retours terrain. BAC est également une volonté de donner de la visibilité à ce qui ne l'est pas, car on ne voit forcément si un bâtiment est accessible ou non. Le dernier fil conducteur de notre certification est la réglementation qui est incontournable aujourd'hui et qui le demeurera dans le futur. Notre objectif a été de concentrer tous ces paramètres pour créer une certification des bâtiments accessibles. Le périmètre de la certification s'étend des ERP de la 1e à la 5ème catégorie et le bâtiment à usage d'habitation dont le référentiel sera disponible en juillet. Nous couvrons le neuf et la réhabilitation, le bâti et ses abords, mais nous ne nous sommes pas attaqués à la voirie.

L'objectif de cette certification est de mieux vivre ensemble et d'améliorer la qualité d'usage pour un accès à tout pour tous. Nous sommes partis des besoins des usagers pour définir ce qu'est l'accessibilité. Pour les usagers, il s'agit de mieux se repérer, mieux communiquer, gagner en autonomie, mieux utiliser et mieux circuler. Le référentiel guide aussi les maîtres d'ouvrage dans la mise en œuvre de leurs travaux pour mieux répondre aux besoins des usagers, mieux former et mieux accueillir.

Lorsque l'on parle d'« accès à tout pour tous », on prend bien sûr en compte l'ensemble de la population car, aujourd'hui, 20% de la population est concernée par une déficience permanente ou ponctuelle et 25% de la population est vieillissante. Nous devons donc répondre aux besoins particuliers des personnes fragiles et des personnes valides.

La certification est basée sur un référentiel de critères qui a fait l'objet d'un travail concerté de plus de deux





ans. I-Cert a initié ce travail il y a près de 6 ans et nous avons lancé les premiers travaux avec une vraie envie et une vraie volonté de développer quelque chose qui servirait les intérêts de tous. Ainsi, nous avons travaillé pendant 2 ans de manière concertée avec des associations de promotion de l'accessibilité, des architectes du bâtiment et des professionnels en ergonomie des lieux de vie. Cela nous a permis d'aboutir à un référentiel regroupant 82 critères qui sont répartis en exigences réglementaires, purement tirées de la loi.

Nous avons également réfléchi à des exigences spécifiques en adaptant la loi à partir des usages et des pratiques des entreprises de travaux et de la manière dont ces entreprises ont mis en œuvre l'accessibilité sur le terrain. Notre réflexion s'est basée sur l'observation et vise la qualité de vie et le confort du bâti. À chaque critère du référentiel, correspond une référence de la circulaire ou de l'arrêté, un énoncé simple et pédagogique du critère BAC, l'impact qui entre en jeu sur telle déficience et la motivation. Chaque critère a donc été motivé, concerté et choisi.

Concrètement, comment cela se passe ? La certification d'un bâtiment ne peut pas se faire à distance, donc on missionne un auditeur sélectionné selon ses compétences en accessibilité, ses qualités humaines et la prise en compte des Ad'AP et dérogations s'il y en a. À l'issue de cet audit, un état des lieux écrit permet de formaliser un plan de progrès qui va nous permettre de délivrer la certification sur une ou plusieurs thématiques de l'accessibilité. Nous sommes bien dans une démarche qui va étape par étape et si un ERP a fait des efforts pour mettre son établissement en accessibilité pour les personnes à mobilité réduite, mais qu'il n'est pas encore prêt pour les autres déficiences, nous pourrions le certifier uniquement sur cette partie-là.

D'autre part, une certification permet d'assurer la pérennité de la mise en accessibilité dans le temps. Nous visitons les sites tous les 3 ans a minima pour voir s'il y a eu des changements ou nous demandons des déclarations de travaux s'il y a eu des travaux pour estimer un éventuel impact sur l'accessibilité.

Enfin, la dernière volonté que nous avons eue concerne l'affichage et la valorisation des efforts faits. Les efforts peuvent être affichés sur les bâtiments par les différents maîtres d'ouvrages et les sites accessibles font l'objet d'un référencement web.

Nous avons délivré notre premier certificat BAC aux entités Galeries Lafayette, et M. Bouteille, en charge du dossier nous a dit : « Effectivement, Bac, c'est savoir à l'avance qu'un bâtiment est accessible, en y rentrant, ça met en confiance ». C'est important pour les personnes les plus vulnérables et en situation de handicap, mais aussi pour nous tous qui avons le besoin et l'envie de nous déplacer partout.

### **Yona KAMELGARNE, Certivéa**

Certivéa est un organisme de certification accrédité. Nous sommes une filiale du Centre scientifique et technique du bâtiment (ou CSTB) qui est un établissement public. Nous réalisons des certifications, dont la certification HQE sur la qualité environnementale des bâtiments. Certivéa est également une certification liée au bâtiment. Ce qui a guidé notre réflexion, c'est la qualité d'usage parce que lorsque nous avons démarré notre projet, nous avions tout un discours des maîtres d'ouvrage dans notre historique selon lequel l'accessibilité est chère, disgracieuse et réservée à un petit nombre. Or, nous avons vraiment voulu prendre ce contre-pied-là, en disant que l'accessibilité peut être belle, invisible, et intégrée, et que, surtout, c'est une opportunité d'usage pour tous.



Le label accessibilité a été le fruit d'un long travail et d'une réflexion avec Handigo, qui est une agence d'architecture et avec un groupe de travail de 40 personnes de tout bord. L'objectif était de faire dialoguer des maîtrises d'ouvrage, des professionnels de l'architecture et de la construction et des associations représentant des personnes en situation de handicap. L'idée forte a été de prendre pour base le fait que l'accessibilité est une opportunité pour tout le monde. Nous avons donc rédigé un référentiel qui se voulait pédagogique et axé sur les finalités et les besoins.

Les thèmes qui incarnent les besoins sont l'accès, l'usage, se repérer, s'orienter, utiliser des portes, manœuvrer les portes, utiliser les sanitaires, le confort acoustique et visuel, la sécurité et la sûreté pour ne pas se cogner, cheminer avec confiance dans un bâtiment sans risque de chute ou de choc, ni sentiment d'anxiété lié à un bâtiment vu comme trop complexe ou mal aisé.

Un dernier élément est la diffusion et la pérennisation de l'accessibilité, parce que nous pensons qu'elle ne s'arrête pas au bâti et qu'il est primordial d'y inclure tout ce qu'on peut faire en ce qui concerne l'animation des lieux, la préparation en amont à la venue dans le bâtiment et ce qu'on peut faire en termes d'accueil sur les prestations.

Ce label se décline avec une partie évaluation sur laquelle nous essayons d'accompagner et de donner beaucoup de pédagogie sur les critères, en expliquant concrètement pourquoi on fait les choses plutôt que de mettre tout de suite les normes en face et d'exposer ensuite quels éléments permettent d'atteindre les objectifs.

Nous évoquons tout à l'heure le fait que les personnes âgées demandent l'installation de bancs. Mais si nous implantons un banc, nous aurons un problème parce que cela peut ne pas être conforme à la réglementation. Alors, plutôt que mettre un banc, nous allons réfléchir au besoin. Notre démarche est vraiment de pousser la réflexion vers une qualité architecturale et d'usage pour tous.

Il existe 3 niveaux de distinction qui sont en permanence vérifiés par un tiers, qui n'est pas partie prenante du projet, pour pérenniser la démarche sur la formation du personnel d'accueil et nous avons des personnels reconnus pour accompagner les acteurs.

**Gabriel DESGROUAS**, *Sylver Bat*

On oppose toujours label et marque. Grâce au label, on peut se diriger vers les professionnels compétents. Nous avons formé quelques milliers d'entreprises et nous sommes implantés sur tout le territoire. Nous prenons la problématique à bras le corps et nous allons lancer de nombreux projets avec tous les acteurs pour revitaliser les centres-bourgs.



## Clôture

Serge GUERIN

Contrairement à ce qu'on raconte, le vieillissement est plutôt un levier formidable d'innovation et non quelque chose qui nous empêche d'avancer. C'est tout d'abord une question de regard mais, ensuite, les mots sont toujours importants. Il faut savoir quels termes utiliser lorsque l'on parle de maintien à domicile. Souvent, on oppose encore les solutions, mais elles varient en fonction des situations, or il faut trouver des réponses à toutes les situations.



La question du chez-soi va évoluer. Et les générations et les modes de vie n'étant pas nécessairement les mêmes, changer de domicile est une véritable rupture pour les personnes qui auront vécu toute leur vie dans la même maison alors que ce sera moins dur pour des personnes qui ont déménagé souvent. L'enjeu est donc d'écouter la personne, comprendre ses problématiques, ses besoins, ses attentes, et voir comment nous sommes capables d'y répondre.

Nous tendons à une diversité de situations et de réponses et nous avons vu qu'au plus les personnes elles-mêmes se prennent en main, au moins l'État sera présent et au moins il y aura de l'argent, plus il y aura besoin que la société civile se mobilise.

Néanmoins, il ne s'agira pas d'opposer l'une à l'autre, mais de savoir comment avancer ensemble, en mettant parfois de côté certaines normes et en laissant la possibilité d'expérimenter de nouvelles solutions.

Derrière tout cela, se pose la question du regard, du vieillissement, de l'allongement de la vie et d'une révolution démographique qui peut s'appuyer en partie sur les nouvelles technologies, au service des personnes, des projets, et pas juste au service des techniques.

Brigitte THORIN

Je vais juste dire le plaisir que j'ai éprouvé à coconstruire ensemble des pistes de solutions pour faire en sorte que dedans, dehors, on assure l'accessibilité du logement à l'espace public, à tout un chacun, et pas seulement les personnes âgées. J'ai été frappée comme vous tous par la richesse des interventions et la très grande diversité des points de vue, et je tiens à remercier chaque intervenant, les participants et les moyens techniques. J'ai la certitude que tout est possible. Il suffit de le vouloir et c'est ainsi que nous tiendrons la promesse républicaine qui deviendra une réalité pour tous.

***(Fin des débats).***

## Glossaire

Sigles	Définitions
<b>Ad'AP</b>	Agenda d'accessibilité programmée
<b>AFM</b>	Association française contre les myopathies
<b>APF</b>	Association des Paralysés de France
<b>B to B</b>	Business to business – Ensemble des activités commerciales nouées entre deux entreprises
<b>CEREMA</b>	Centre d'études et d'expertise sur les risques, l'environnement, la mobilité et l'aménagement
<b>CNSA</b>	Caisse Nationale de Solidarité pour l'Autonomie
<b>COFRAC</b>	Comité français d'accréditation
<b>CORERPA</b>	Conférence Régionales des Retraités et Personnes Âgées
<b>CPAM</b>	Caisse primaire d'assurance maladie
<b>CSTB</b>	Centre Scientifique et Technique du Bâtiment
<b>DHUP</b>	Direction de l'Habitat, de l'Urbanisme et des Paysages
<b>DMA</b>	Délégation ministérielle à l'Accessibilité
<b>EHPAD</b>	Établissement d'hébergement pour personnes âgées dépendantes
<b>ERP</b>	Établissement recevant du public
<b>FRAC</b>	Fonds régional d'art contemporain
<b>HQE</b>	Haute qualité environnementale
<b>OCDE</b>	Organisation de coopération et de développement économiques
<b>PAVE</b>	Plan de mise en accessibilité de la voirie et des aménagements des espaces publics
<b>PLH</b>	Programme local de l'habitat
<b>RATP</b>	Régie autonome des transports parisiens
<b>RSE</b>	Responsabilité sociétale de l'entreprise
<b>SNCF</b>	Société nationale des chemins de fer français
<b>TMA</b>	Travaux modificatifs de l'acquéreur
<b>UNESCO</b>	United nations for educational, scientific and cultural organization Organisation des Nations-unies pour l'éducation, la science et la culture
<b>VEFA</b>	Vente en état futur d'achèvement
<b>ZAC</b>	Zone d'aménagement concerté



## La Délégation ministérielle à l'accessibilité

Elle veille au respect des règles d'accessibilité, coordonne et assure la cohérence des actions menées par le ministère dans ce domaine. Soucieuse d'une meilleure intégration des personnes handicapées, elle veille à créer les conditions du dialogue, par un travail d'écoute et d'échange avec tous les acteurs de l'accessibilité et notamment les associations de personnes handicapées, pour faire émerger les synthèses nécessaires au déploiement de la politique d'accessibilité.

**Ministère de la Transition écologique et solidaire**

**Ministère de la Cohésion des territoires**

Délégation ministérielle à l'Accessibilité

Arche Sud - 92055 La Défense cedex

Tél. : 01 40 81 21 22

[www.ecologique-solidaire.gouv.fr](http://www.ecologique-solidaire.gouv.fr) - [www.cohesion-territoires.gouv.fr](http://www.cohesion-territoires.gouv.fr)

Création graphique : MTES-MCT SG-SPSSI-ATL2 : Anne MENS, mars 2018

Crédits Photos : MTES-MCT DMA : Damien VALENTE et Éric ALEXANDRE